

Authentifié, le 3 JAN 2008

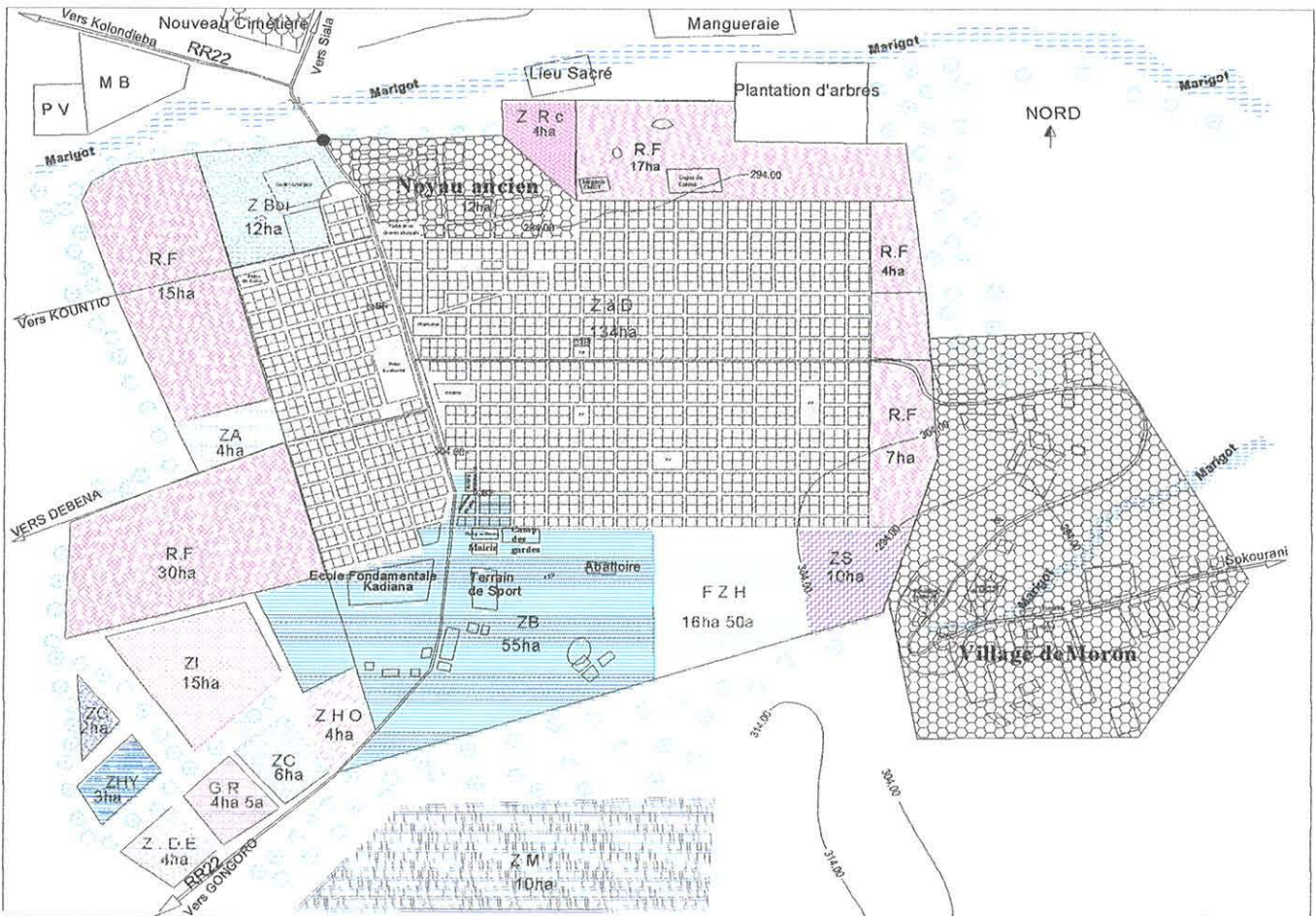
Le Secrétaire Général
du Gouvernement


REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS



RAPPORT FINAL
AOÛT 2007

CABINET URBAFRIQUE

Rue Achkhabad Porte n°1565, Missira - Bamako (Mali) Tél. : 221.25.70 / 671.90.12 - Email : urbafrique@yahoo.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE DE L'ETUDE:.....	1
2. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME :	1
2.1 <i>Objectif global</i> :.....	1
2.2 <i>Objectifs spécifiques</i> :	1
3. METHODOLOGIE	1
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	3
I PERIMETRE D'URBANISATION :	4
1.1 PRESENTATION	4
1-2. RAISON DU CHOIX.....	4
II HISTORIQUE	5
III EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	8
3-1. EVOLUTION DU SITE.....	8
3.2 OCCUPATION DU SITE.....	9
3.3. ANALYSE DU SITE :	10
IV DEMOGRAPHIE	12
4.1 COMPOSITION DE LA POPULATION.....	12
4.2 STRUCTURE DE LA POPULATION	12
4.3 DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	13
4.4 MOUVEMENTS MIGRATOIRES	13
4.5 TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.....	13
4.6 PROJECTION DE LA POPULATION	14
V ECONOMIE	16
5.1 SECTEUR PRIMAIRE :	16
5.1.1 <i>Agriculture</i> :	16
5.1.2 <i>Elevage</i>	18
5.1.3 <i>Pêche</i>	18
5.1.4 <i>L'exploitation Forestières</i>	19
5.1.5 <i>La chasse</i>	19
5.1.6 <i>Atouts et faiblesses du secteur primaire</i>	19
5.2 SECTEUR SECONDAIRE	21
5.2.1 <i>Artisanat</i>	21
5.2.2 <i>Industrie</i>	21
5.2.3 <i>Atouts et faiblesses du Secteur Secondaire</i>	21
5.3 SECTEUR TERTIAIRE	22
5.3.1 <i>Services</i>	22
5.3.2 <i>Tourisme</i>	22
5.3.3 <i>Commerce</i>	22
5.3.4 <i>Transport</i>	23
5.3.5 <i>Atouts et faiblesses du secteur tertiaire</i>	24
VI VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	25
6.1. VOIRIE :	25
6.1.1. <i>Voirie Primaire</i> :	25
6.1.2. <i>Voirie Secondaire</i> :	25
6.1.3 <i>Voiries Tertiaire</i>	25
6.1.4 <i>Ouvrages d'Art</i> :	25
6.2 RESEAU DIVERS :	26
6.2.1 <i>Alimentation en Eau</i>	26

6.2.2 Réseau d'électricité.....	26
6.2.3 Réseau de Télécommunication et Poste :.....	26
6.3 ENVIRONNEMENT:.....	27
6.3.1 Assainissement :.....	27
6.3.2 Situation de l'Ecosystème :.....	27
VII EQUIPEMENTS EXISTANTS	29
7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	29
7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES	31
7.3. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES.....	33
7.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	35
7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	36
7.6. EQUIPEMENT TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	36
7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS	37
7.8. EQUIPEMENT DE DEFENSE ET DE SECURITE.....	37
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION.....	38
I ZONAGE.....	39
1.1. ZONE D'HABITAT.....	40
1.1.1. Zones d'Habitat existantes.....	40
1.1.2 Futures zones d'habitat.....	40
1.1.3 Zone de recasement :.....	40
1.2 Zones d'activités.....	40
1.2.1 Zone de bureaux.....	40
1.2.2 Zone scolaire.....	40
1.2.3 Zone commerciale.....	40
1.2.4 Zone industrielle.....	40
1.2.5 Zone artisanale.....	40
1.2.6 Zone d'hydrocarbures.....	40
1.2.7 Zone maraîchère.....	41
1.2.8 Zone des garages.....	41
1.2.9 Zone de douanes et d'entrepôts.....	41
1.2.10 Zone militaire.....	41
1.2.11 Zone hôtelière.....	41
1.3 ARMATURE VERTE.....	41
1.4 RESERVES FONCIERES	41
II VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....	42
2.1 VOIRIE.....	42
2.1.1 Maillage.....	42
2.1.3 Voies à créer.....	42
2.1.2 Les Voies à Aménager :.....	43
2.1.4 Ouvrages d'Art.....	43
2.2 RESEAUX DIVERS.....	44
2.2.1 Alimentation en Eau Potable :.....	44
2.2.2 Electrification :.....	44
2.3 ENVIRONNEMENT.....	44
2.3.1 Assainissement.....	44
2.3.2 Préservation de la Nature :.....	45
III EQUIPEMENTS PROGRAMMES.....	46
3.1 .EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :.....	46
3.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES	47
3.3. EQUIPEMENTS SOCIO –SANITAIRES :.....	47
3.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :.....	48
3.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	49

3.6. EQUIPEMENTS CULTUELS	49
3.7. EQUIPEMENTS DE TRANSPORT :	50
3.8. EQUIPEMENTS DE DEFENSE ET DE SECURITE :	50
IV ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	51
V. STRATEGIES D'APPLICATION	52
5.1 STRATEGIE FONCIERE	52
5.2 STRATEGIE SECTORIELLE :	52
5.2.1 Secteur N°1.....	52
5.2.2 Secteur N°2.....	52
5.3 STRATEGIE INSTITUTIONNELLE :	52
5.4 STRATEGIE FINANCIERE	52
VI. PHASAGE DU SCHEMA.....	54
VII. RECOMMANDATIONS.....	58
XIII BIBLIOGRAPHIE.....	59
IX ANNEXE
- DECISION PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
- PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DECISION D'APPROBATION DU PV DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER.....
- LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....

INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude:

Le gouvernement de la République du Mali en adoptant la loi n°96 – 059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes a engagé le processus de décentralisation qui vise l'autonomie de gestion des collectivités territoriales et leur développement.

Ainsi en créant un département en charge de l'aménagement du territoire, le gouvernement marque sa volonté d'asseoir un développement harmonieux du pays. Le retour des maliens de la Cote d'Ivoire fait de Kadiana un lieu d'investissement immobilier avec comme conséquence une urbanisation.

C'est dans ce contexte de décentralisation et d'aménagement du territoire que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme dans le cadre de son plan d'action de l'année 2006 a prévu la réalisation des Schémas Directeur d'Urbanisme de certaines localités dont celui de Kadiana et environs.

2. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme :

2.1 Objectif global :

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) a pour objectif principal de définir les orientations fondamentales du développement de la ville de Kadiana et environs et, d'améliorer le cadre de vie des populations.

2.2 Objectifs spécifiques :

Le SDU vise entre autres :

- une répartition judicieuse des équipements et des zones d'activités ou leur renforcement ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmations de développement ;
- une gestion concertée entre les acteurs du développement urbain (Etat, collectivités décentralisées, populations et privés);
- la valorisation ou la promotion de certaines activités.

3. Méthodologie

Suite à la Décision N° 634/ GR SIK – CAB – 2 – BP du 21 Juillet 2006 portant ouverture des enquêtes préalables, le bureau d'études URBAFRIQUE a mené pour l'élaboration du SDU de Kadiana et Environs les activités ci-après :

- l'élaboration du fond de plan topographique ;
- la recherche documentaire ;
- les enquêtes de terrain ;
- le séminaire atelier.

3.1 Elaboration du fonds de plan Topographique

Confié à un bureau d'étude topographique, cette activité a porté sur le levé topographique de la ville de Kadiana et environs afin de dresser un état des lieux portant sur :

- le parcellaire,
- le relief ;

- l'hydrographie ;
- la végétation ;
- les infrastructures et les réseaux divers;
- les équipements collectifs.

3.2 Recherche Documentaire

Il s'agissait de rassembler tous les documents pouvant servir à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme. Cette activité s'est déroulée aussi bien à Bamako qu'à Sikasso, Kolondiéba et Kadiana.

Les documents ont été recueillis notamment auprès de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la Direction Nationale des Collectivités territoriales, la DNSI, la DRPSIAP du Gouvernement, de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat, du Cercle, du sous – préfet, de la mairie des ONG, des Programmes et Institutions présents dans la localité.

3.3 Enquêtes de terrain :

Il s'agissait de collecter les informations à partir des entretiens, interviews et visites de terrain. Le bureau d'étude procéda à des enquêtes en vue de mettre à jour la situation démographique, économique, sociale et culturelle de la localité. Ces enquêtes se sont déroulées selon la procédure suivante:

- Les entretiens et les interviews :

Ces entretiens et interviews ont été faits auprès des notables, de l'administration locale, de la société civile, des techniciens et d'autres personnes ressources et ont porté sur l'identification des problèmes rencontrés et sur leurs attentes.

- Les visites de terrain :

Elles ont été systématiques pour ce qui concerne le recensement des infrastructures et des équipements existants et leurs impacts sur les activités économiques et sociales.

3.4 Séminaire - Atelier

Il a eu lieu du 21 au 30 Novembre 2006 sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'habitat. Ont participé à ce séminaire les Autorités politiques et administratives, les techniciens, les notables et les personnes ressources. (Voir liste des participants en annexe).

Les travaux se sont déroulés en deux phases, une phase constat et une phase planification.

Lors de la phase Constat il a été procédé à un diagnostic de la situation pour permettre de faire l'analyse et l'évaluation de la situation existante.

La deuxième phase a consisté à faire des propositions.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1 Présentation

Le périmètre d'urbanisation a été déterminé suite à l'analyse des paramètres de voisinage de la ville de Kadiana (Commune de Kadiana, Cercle de Kolondièba, Région de Sikasso), des zones d'intérêts communs et du flux d'échanges et de brassage de toute nature avec les villages environnants ; il s'inscrit dans un polygone irrégulier d'une superficie d'environ 120Km² et les sommets sont constitués par :

- les villages de Sikoro, Tionkourani et Siala au Nord ;
- le village de Torokoro au Nord Est ;
- le village de Moron à l'Est ;
- le village de Gonkoro au Sud ;
- les villages de Kountio et Débéna à l'Ouest.

Tableau n°1 ; liste des localités et leurs distances par rapport à la ville de Kadiana et coordonnées.

N°	Localités	Distances par rapport à Kadiana	Coordonnées Géographiques	
			Longitude Ouest	Latitude Nord
1	Tionkourani	9 km	6°55'	11°24'
2	Siala	7km	6°50'	11°60'
3	Torokoro	7km	6°46'	11°19'
4	Moron	2km	6°48'	11°14'
5	Gonkoro	10km	6°49'	11°05'
6	Débéna	8km	6°55'	11°25'
7	Kountio	11km	6°58'	11°37'
8	Sikoro	9km	6°56'	11°18'

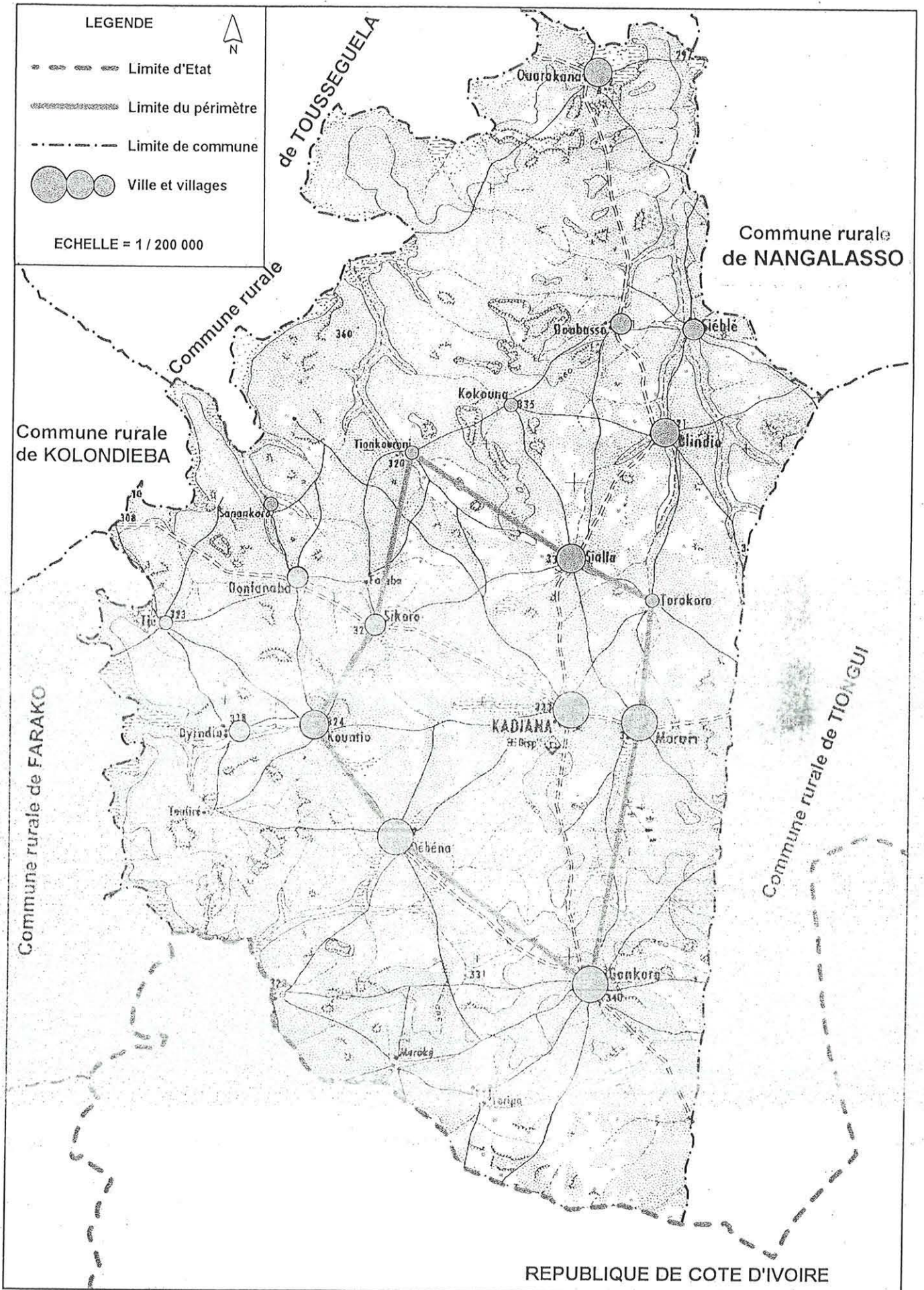
Source : cartographie des infrastructures communales

1-2. Raison du choix

Les villages constituant le périmètre d'urbanisation entretiennent avec Kadiana des liens sociaux, culturels et économiques très étroits.

En effet il existe des liens de mariage, de cousinage et parenté entre Kadiana et ces villages et leurs habitants partagent les mêmes espaces agro – sylvo – pastoraux. Kadiana est le lieu d'écoulement de la production agro – sylvo – pastorale de ces villages et il leur offre les différents services urbains (Administration, éducation, santé, commerce).

PERIMETRE D'URBANISATION



II HISTORIQUE

Selon les témoignages, le Village de Kadiana a été fondé vers la fin du 17^e siècle. Le fondateur s'appelait Zamaham SANOGO.

A sa mort, le site est resté inoccupé. Quelques années plus tard, un chasseur, Kari TRAORE, venu de Tokala (République de la Côte d'Ivoire) découvrit le site abandonné ; il s'y installa et fut rejoint d'abord par d'autres membres de sa communauté, puis par Mory SANGARE, un éleveur peuhl originaire de Ké Macina. Ce dernier, avant de le rejoindre avait séjourné à Kalakan (ex arrondissement Central de Kolondièba) et à Kokouna dans la Commune de Kadiana.

Kari qui tint la chefferie entretenait de bons rapports avec les nouveaux venus. A la mort d'un de ses parents, Kari n'eut pas de tissus pour en faire un linceul. Il alla l'emprunter avec son voisin Mory. Kari très démuné ne parvint pas à rembourser Mory. Il proposa de lui céder la chefferie en lieu et place du tissu emprunté. Ce dernier déclina l'offre argumentant que ses activités d'éleveur et de chasseur l'éloignaient le plus souvent du Village.

Tenant à honorer son engagement, Kari profita d'une absence de Mory pour le désigner comme chef de Village et lui transféra tous les pouvoirs. Alors, la chefferie passa dans la famille SANGARE.

L'origine du nom de Kadiana vient d'une déformation de « Kari djana » qui signifie chez Kari autrement dit le site d'installation de la famille de Kari. Le nom Kadiana serait à la suite des déformations successives de « kari djana ».

Sur le plan administratif, Kadiana a été érigé en chef lieu d'arrondissement après l'indépendance en 1961.

Il a été érigé ensuite en chef lieu de commune rurale en 1996 avec la mise en application de la loi n° 96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes en République du Mali.

Depuis sa création, la commune de Kadiana a été dirigée par deux Maires (Mr SANGARE Sidy de 1997 à 2002 et Mr COULIBALY Siaka depuis 2002).

Sur le plan religieux, le village de Kadiana à l'origine était animiste. C'est justement cette prédominance de l'animisme qui a valu tout le martyre qu'a fait subir l'Almamy Samory pendant sa conquête pour l'expansion de l'islam aux habitants de Kadiana.

Kouroungo KONE fut la première personne à pratiquer l'islam à Kadiana bien que n'étant pas assez instruit dans la connaissance du coran et de l'enseignement religieux.

C'est avec l'arrivée de Tiékoura venu de GARALO que l'islam s'est propagé car mieux versé dans la connaissance de la religion musulmane.

Après sa formation à l'école coranique à Tingrela, Bourama KONE fils de Kouroungo rentre à Kadiana et fait évoluer l'islam. Il sera le second Imam après Tiékoura SANGARE. Il diffuse l'islam et construit la première Mosquée en 1938. Ses successeurs sont : El hadj Sidiki KONE (1957- 2003), El hadj Bakan FANE (2003-2005) et El hadj Yaya KONE l'actuel Imam.

Les chefs de village successifs à Kadiana de sa création à maintenant sont au nombre de 28. Ce sont :

- Pendant la période Précoloniale :

	Kary	TRAORE
	Mory	SANGARE
	Fasseri	SANGARE
	Banafolo	SANGARE
	Kankanfing	SANGARE
	Koro	SANGARE
	Kolondjoukou	SANGARE
	Kokolo Djaraba	SANGARE
	N'Djékoukolo	SANGARE
	Noumoudjè	SANGARE

- Pendant la période coloniale :

Batio Samou	SANGARE	
Mamouroukro	SANGARE	
Dounatiè	SANGARE	
Matio Bâh	SANGARE	
Fagnama	SANGARE	
Zédjoukou Djobely	SANGARE	
Fakankoro	SANGARE	
Doukakoro	SANGARE	
M'Badjoukou	SANGARE	
Namakoro	SANGARE	il n'a régné que 6 mois
Tièssourou	SANGARE	
Tiékro	SANGARE	

- Pendant la période post coloniale :

Yiriba	SANGARE	
Makoro Soma	SANGARE	
Noumoutiè	SANGARE	
Sekou	SANGARE	
M'Komory	SANGARE	
Sidiki	SANGARE	actuel chef de village

Kadiana a été administré par les chefs d'arrondissements suivants à partir de 1961.

Samba GUINDO	1962- 1964
Dialla FOFANA	1964-1967
Mamadou T TRAORE	1967-1970
Souley DIALLO	1970
Issa TRAORE	1970-1972
Toumani SIDIBE	1972
Kalifa SIDIBE	1972-1977
Moussa DIAKITE	1977-1980
Toufado B MABA	1980-1981
Mamadou THIAM	1981-1983
Sekou C KEÏTA	1983-1988
Lt Alpha B SANOGO	1988-1989

ADJT Hamadoun Alpha	1989-1990
Daly Ag Hamadalamine	1990-1992
Mory TOUNKARA	1992-1995

Avec le statut de chef lieu de commune rurale, Kadiana a été administré par les sous-préfets suivants :

Mr Ousmane TRAORE	- 1995 – 2003
Mr Dramane DIA	- 2003 à nos jours

III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3-1. Evolution du site

3.1.1 Période Précoloniale :

Le noyau ancien est constitué par les sites d'implantation des familles de Kari TRAORE et de Mory SANGARE. Ce noyau ancien est situé tout au Nord de Kadiana non loin du marigot le Seinko.

Le village bâti pendant cette période avait une superficie de 10ha 15a. Les équipements d'accompagnement tels qu' un marché, un cimetière pour la chefferie et les autochtones, un cimetière pour les étrangers et deux lieux de cultes ont été identifiés.

3.1.2 Période Coloniale :

Pendant cette période ont été érigés deux campements à Kadiana dont le premier réalisé en 1918 et le second en 1928. Ensuite le noyau ancien s'est étendu avec la construction d'une mosquée en 1938 ; une infirmerie et une maternité en 1959. Il y a eu également l'extension du marché.

Pendant cette période coloniale c'est plutôt la construction de quelques équipements qui ont constitué l'évolution du noyau ancien. Avec ces quelques réalisations, la superficie du village a atteint environ 13ha 47a en s'agrandissant du côté Sud. L'augmentation spatiale a été de 3ha 32 a.

3.1.3 Période Post – Coloniale

- De 1960 à 1978 :

Avec l'accession de notre pays à l'indépendance le village a été érigé en chef lieu d'arrondissement. Cette fonction qui venait d'être attribuée à Kadiana a été accompagnée par la réalisation d'un certain nombre d'équipements il s'agit :

- des bureaux et services annexes de l'arrondissement ;
- du service de la douane ;
- du magasin de la C M D T ;
- du magasin de l'OPAM ;
- du jardin d'enfants ;
- de la maison du peuple ;
- des Equipements du groupe scolaires ;
- du nouveau cimetière ;
- de la rénovation de la maternité et l'infirmerie (1962).

Il y a eu également l'extension de la zone d'habitat du coté sud – ouest du noyau ancien.

L'accroissement spatial a été de 4ha 63a, ramenant ainsi la superficie totale de Kadiana à 18ha 10a.

- De 1978 à 2006 :

C'est à partir de 1978 qu'une explosion urbaine s'est opérée avec le lotissement appelé " lotissement de 78 "«, qui s'est étendu sur 1km 400 d'Est en Ouest et 900m du Nord au Sud . L'accroissement spatial a été de 126ha.

En 2006, la superficie de la ville de Kadiana était de 229ha 66a.
Les équipements qui ont été réalisés pendant cette période sont :

- un groupe scolaire;
- un C S C O M ;
- un Centre d'Education pour le Développement (C E D)
- un abattoir;
- un service vétérinaire ;
- un bureau pour le service des Eaux et forêts ;
- la maison des jeunes ;
- la Mairie ;
- l'installation des réseaux de micro finance (Kafo Djiginew et Karabara)
- la Banque de céréales, les magasins des Associations Villageoise,
- le terrain de sport ;
- les nouveaux bureaux de la Douane
- quatre forages;
- une retenue d'eau dans le marigot ;" Seinko " ;

Tous ces équipements réalisés entre 1978 et 2006 sont localisés dans les parties Sud et Ouest de la Ville de Kadiana.

Il faut noter également l'extension du village de Moron, localité la plus proche de Kadiana.

Kadiana et Moron constitueront à terme un même espace urbain.

Le village de Moron couvre actuellement une superficie de 73ha 06a.

3.2 Occupation du Site

3.2.1. Zone d'habitat :

La ville de Kadiana est structurée en trois quartiers que sont :

- le quartier de Mora à l'Est ;
- le quartier de Kara à l'Ouest ;
- le quartier administratif au Sud.

On distingue à Kadiana trois typologies de l'habitat :

- Les maisons en cases rondes, regroupées dans le noyau ancien, elles sont en banco avec une toiture en paille ;les rue sont étroites et rectilignes dans l'ensemble ;
- les maisons rectangulaires ;ce sont celles construites entre 1960 et 1978 et celles situées au Nord de Mora, elles sont la plupart en banco avec une toiture à deux pentes en chaume ou en tôle.
- les habitations de forme rectangulaire, construites en matériaux conventionnels, (agglomération ou parpaing de ciment) couvertes de tôle et dont le plan est généralement le reflet des habitations ivoiriennes voisines. Les rues dans ce tissu sont larges et rectilignes.

Dans le quartier administratif et la partie Est du quartier de Mora les constructions sont clairsemées.

3.2. 2 Zones d'activités :

Les zones d'activités à Kadiana sont:

- la zone commerciale constituée par le marché central et les abords d'un tronçon de la voie centrale qui commence au niveau des bureaux de la Douane et

finit à la hauteur de la Pharmacie de la ville. Le marché central a une superficie de $(60 \times 165\text{m}) = 9900\text{m}^2$;

- la zone de verger et de plantation le long du marigot Seinko au Nord de la ville ;
- la zone administrative regroupant les services administratifs ;

La zone de maraîchage située sur la rive du marigot le Seinko au Sud.

3.2.3 Armature Verte :

Il existe un seul Bosquet villageois au Nord de Kadiana, non loin de la route de Kolondièba d'une superficie d'environ 1ha.

Bien que Kadiana soit entourée d'un couvert végétal dense, une coulée verte plus prononcée longe le marigot Seinko depuis l'ancien cimetière au Nord jusqu'au-delà de la plantation d'arbres de Kariba SANGARE au Nord –Est.

3.3. Analyse du Site :

3.3.1. Aspects Physiques :

Relief

Les terrains à l'intérieur de la ville sont généralement plats avec une faible pente orientée du Sud vers le Nord.

Climat :

Le climat de Kadiana est de type soudanien

Il est caractérisé par deux saisons :

- la saison pluvieuse qui dure de Juin à Octobre ;
- la saison sèche qui dure de Novembre à Mai.

Température :

Les températures à Kadiana sont peu élevées avec des moyennes annuelles comprises entre 18 et 23°C.

Pluviométrie :

La pluviométrie annuelle varie de 900 à 1 200 mm/An

Vent :

Les vents dominants sont l'harmattan et la mousson. L'harmattan souffle d'octobre à Mai du Nord – Est vers le Sud – Ouest.

La mousson souffle de Juin à Septembre du Sud – Ouest au Nord - Est.

Hydrographie :

Le réseau hydrographique est constitué par deux marigots : le Seinko au Nord et le Marigot de Moron au Sud - Est

Sols / Sous Sol et Végétation :

Sols : Les sols de Kadiana sont sablonneux au Nord et latéritique vers le Sud.

Sous- Sol : le sous - sol de Kadiana est pauvre, si des prospections ont été faites pour le moment elles n'ont rien confirmé.

Végétation : elle est de type forêt claire. Au bord des cours d'eaux la végétation est dense et constitue des galeries forestières.

Les espèces rencontrées sont indiquées dans le tableau n°2 ci - après :

Tableau n°2 : Espèces végétales rencontrées

Nom Scientifique	Nom Français	Nom Vernaculaire
Kaya senegalensis	Caicedrat	Diala
Isoberlinia doka	-	Shô
Azalia africana	-	Légué
Pterocarpus erinaceus	Venne	Djenou
Butyrospermum parkui	Karité	Chi
Parkia biglobosa	Néré	Nèrè
Landolphia senegalensis	Liane	Zaban
Tamarin indicus	Tamarin	N'Tomi
Andosonia digitata	Baobab	N'zira
Vitex brabata	-	Koro
Detarium guineense	-	Tabacoumba
Gaiera senegalensis	-	N'Goundiè

Source : poste service local conservation de la nature

3.3.2 Contraintes

- Contraintes physiques

Il n'en existe pas.

- Contraintes juridique

Il n'y a pas de contrainte juridique à Kadiana.

- Contraintes Culturelles :

Les lieux de culte animiste qui ont été implantés par les Familles de Kari TRAORE et de Mory SANGARE constituent les contraintes culturelles de Kadiana.

Il existe au Nord du noyau ancien

- le site de la pierre le " Siri son " ;
- le site de la pierre de " Catiolo " ;
- le site du " Dia (en face du vestibule de Mory) ;
- le vestibule de Mory SANGARE.
- le bois sacré de la famille SANGARE ;
- le bois sacré de la famille TRAORE.

IV DEMOGRAPHIE

4.1 Composition de la population

La population de la commune de Kadiana est composée de Bambaras, de peuls, de Maures, de Sonrhais, de Dogons, de Senoufos, de Miniankas et de Djermas. Les Bamanans sont majoritaires.

Le Bamanan est la langue la plus parlée, ensuite viennent le peul et le Sénoufo. Les religions pratiquées sont l'Islam et l'Animisme.

Le premier est pratiqué par une grande majorité de la population et le second par une minorité.

4.2 Structure de la Population

La structure de la population par tranches d'âges et par sexe est indiquée dans le tableau N°3 ci-après :

Tableau N°3 : structure de la population de la ville de Kadiana par âge et par sexe

Ages	Hommes	Femmes	Total
0-4	309	293	602
5-9	340	299	639
10-14	248	197	445
15-19	173	157	330
20-24	91	111	202
25-29	73	97	170
30-34	77	100	177
35-39	59	59	118
40-44	48	67	115
45-49	44	55	99
50-54	40	42	82
55-59	36	35	71
60-64	34	43	77
65-69	29	25	54
70-74	26	13	39
75-79	17	11	28
80 et +	19	10	29
TOTAL	1663	1614	3277

Source : RGPH 1998

4.3 Données Socio-démographiques

Les données socio-démographiques de la ville de Kadiana sont indiquées dans le tableau N°4 ci-après.

Tableau N°4 : Données socio-démographiques de la Commune de Kadiana

Population				Nombre de Ménages	Nombre de concessions	Personnes par ménage	Ménages par concession
Année	Hommes	Femmes	Total				
1998	7650	8095	15745	2184	1083	7,2	2,0

Source : RGPH 1998

4.4 Mouvements migratoires

Emigration : le phénomène est courant dans la commune et s'explique essentiellement par :

- le manque de qualification professionnelle des jeunes ;
- la faible rentabilité de l'Agriculture

La tranche d'âge qui émigre se situe entre 15 et 30 ans. Les lieux d'émigration sont :

- Sikasso
- Massiogo (site d'orpaillage situé dans la commune de Messeni) ;
- Morila ;
- Cameroun ;
- France ;
- Espagne ;
- Gabon.

Immigration : elle est la cause principale du peuplement de la commune et de la ville de Kadiana.

Les raisons de l'immigration sont :

- la disponibilité de pâturages ;
- la disponibilité de terres arables ;

Les populations immigrées sont principalement composées de Peuls, de Miniankas et de Djermas.

Ils viennent de divers horizons tels que Bendougou, Ségou, Massigui, Sikasso, Nara, Tombouctou, Gao, Mopti, Niger et Burkina Fasso.

Le phénomène de l'émigration est le plus important présentement à cause des mines d'or de Massiogo et de Morila.

4.5 Taux d'accroissement de la population

Le taux d'accroissement de la population de la commune de Kadiana observé entre les Recensements Généraux de la Population et de l'habitat de 1987 et 1998 est de 2,5%.

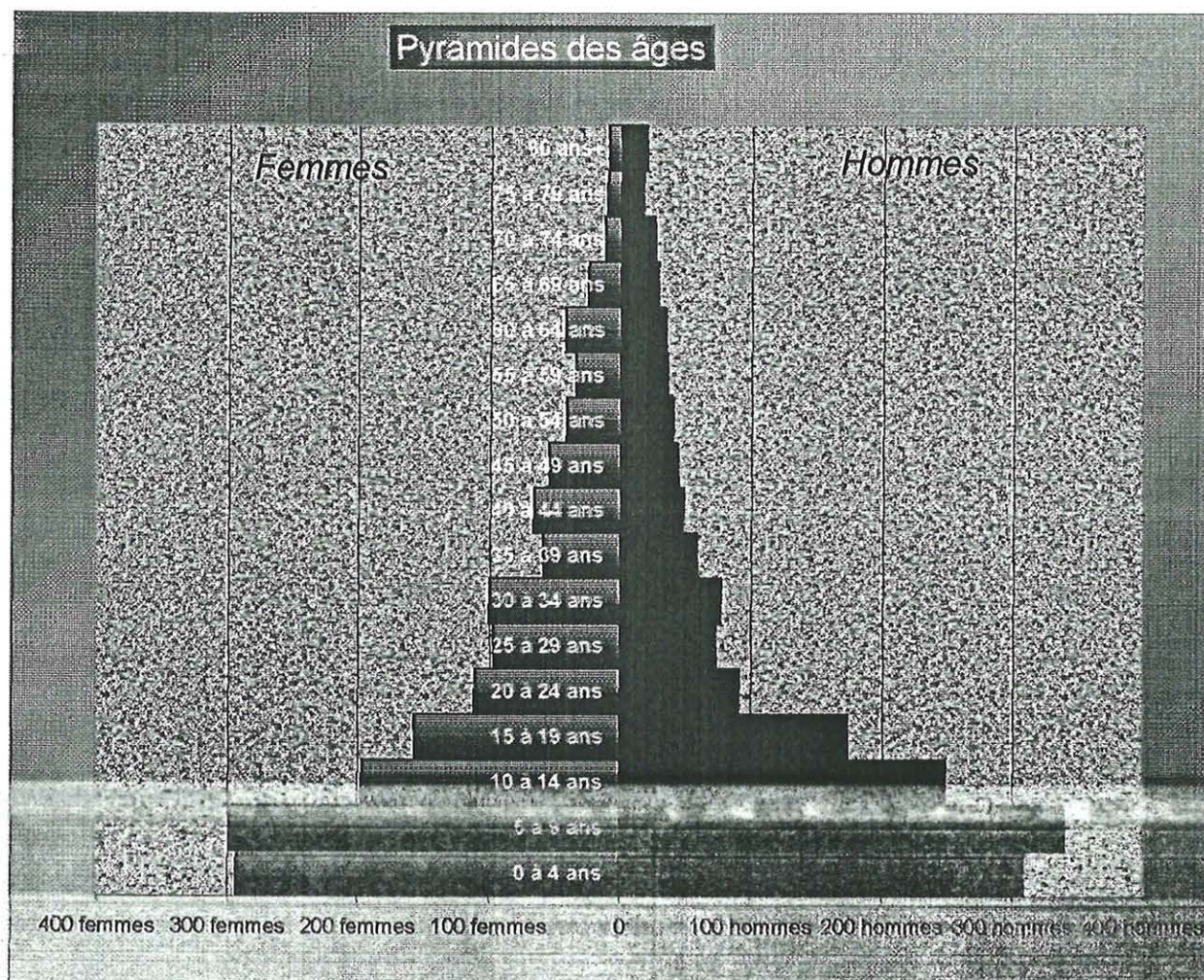
4.6 Projection de la Population

La projection de la population de Kadiana à partir du taux d'accroissement de 2,5% donné par le RGPH 1998 est indiqué dans le tableau N°5 ci-après.

Tableau N°5 : Projection de la population de la Commune de Kadiana

N°	Localités	RGPH 1998	2006	2011	2016	2021	2026
1	Kadiana	3277	3993	4517	5111	5783	6543
2	Blindio	859	1047	1184	1340	1516	1715
3	Debena	2246	2737	3096	3503	3963	4484
4	Djindio	387	472	533	604	683	773
5	Donfanaba	374	456	516	583	660	747
6	Doubasso	408	497	562	636	720	815
7	Gonkoro	1650	2010	2275	2573	2912	3294
8	Koukonnann	234	285	323	365	413	467
9	Kountio	1275	1553	1758	1989	2250	2546
10	Moron	1542	1879	2126	2405	2721	3079
11	Ouarakana	1117	1361	1540	1742	1971	2230
12	Sanakoroi	280	341	386	437	494	559
13	Siala	726	885	1001	1132	1281	1449
14	Sieble	349	425	481	544	616	697
15	Sikoro	347	423	478	541	612	693
16	Tie	346	422	477	540	611	691
17	Tionkourani	64	78	88	100	113	128
18	Torokoro	264	322	364	412	466	527
Total		15745	19184	21705	24557	27784	31435

Source : DNSI



La population de la Ville de Kadiana est très jeune. La tranche d'âge de 0 à 15ans constitue 61,52% de la population. La tranche d'âge de 30 à 60 ans représente 20,20% de la population, et celle de 60 ans et plus représente 4,57%.

Dans la ville de Kadiana le même recensement révèle que les hommes sont plus nombreux (1663 hommes contre 1614 femmes).

V ECONOMIE

L'activité économique de la commune de Kadiana repose sur les trois secteurs classiques qui sont : le Secteur primaire, le secteur secondaire et le tertiaire.

5.1 Secteur Primaire :

5.1.1 Agriculture :

L'agriculture concerne les cultures vivrières, les cultures de rente, le maraîchage et l'arboriculture.

- **Les cultures vivrières** sont : le mil, le riz, le sorgho, le maïs, le fonio, l'igname, la patate, le manioc, la pomme de terre et le pois de terre.

- **Les cultures de rente** sont : le coton, l'arachide, le sésame et le tabac.

Les informations sur la culture de coton sont indiquées dans le tableau n°6 ci-après.

Tableau N°6 : Production de coton de 2004 à 2006 de la commune de Kadiana

2004 - 2005			2005 - 2006			Prévision 2006 - 2007		
Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en kg/ha	Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en kg/ha	Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en kg/ha
3015	3292	1091	3285	3677	1119	3123	3388	1085

Source : CMDT

Les informations sur la culture de maïs sont indiquées dans le tableau n°7 ci-après.

Tableau N°7 : Production de maïs de 2004 à 2006 de la commune de Kadiana

2004 - 2005			2005 - 2006			Prévision 2006 - 2007		
Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en Kg/ha	Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en Kg/ha	Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en Kg/ha
3006	5494	1827	2760	4801	1739	2873	5746	2000

Source : CMDT

Les informations sur la culture de mil et de sorgho sont indiquées dans le tableau n°8 ci-après.

Tableau N°8 : Production de mil et sorgho de 2004 à 2006 de la commune de Kadiana

2004 - 2005			2005 - 2006			Prévision 2006 - 2007		
Superficie en ha	Production en tonne	Rendement kg/ha	Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en kg/ha	Superficie en ha	Production en tonne	Rendement en kg/ha
3301	3215	973	4085	3779	925	4396	740	800

Source : CMDT

- Les Cultures maraîchères :

Les principaux produits maraîchers sont : les oignons, le gombo, la betterave, la carotte, la tomate, le laitue, le chou, l'aubergine, le melon, le concombre, les pastèques, la courge et les épices.

30 à 40% de la population s'adonnent au maraîchage.

- L'Arboriculture :

Les arbres fruitiers dans la localité sont : le Goyavier, l'Oranger, l'Anacardier, le Manguier, le Papayer et le Bananier.

La répartition des UPA par type est indiquée dans le tableau n°9 ci-après :

Tableau N°9 : Répartition des exploitations de la commune de Kadiana par type.

Type d'exploitation	Nombres	Pourcentages
Exploitations motorisées	4	0,34
Exploitations de type A	596	48,97
Exploitations de type B	417	34,26
Exploitations de type C	126	10,35
Exploitations de type D	74	6,08
Total	1217	100,00

Source: CMDT

Type motorisé: qui possède 1 tracteur fonctionnel

Type A : qui possède 1 charrue, 1 multicultureur, 1 semoir avec 10 boeufs de labour ;

Type B : dispose d'au moins une unité d'attelage ;

Type C : qui dispose d'une unité d'attelage incomplète et ayant une expérience de la culture attelée

Type D : non équipé, cultive à la main

L'unité d'attelage est constituée par une paire de boeufs de labour, une charrue ou un multicultureur, ou par une houe asine avec un âne ou 1 cheval.

De ce tableau, il ressort que les exploitations de type A sont plus nombreuses dans la commune (49%).

Le tableau suivant indique l'évolution des prix de quelques intrants sur les 3 dernières années.

Tableau N°10 : Evolution des prix des intrants agricoles de 2004 à 2006 de la commune de Kadiana

Désignation	Unité	Année		
		2004	2005	2006
Complexe coton	Sac de 50 kg	12 350 fcfa	13 060 fcfa	13 060 fcfa
Urée	Sac de 50 Kg	10 350 fcfa	10 500 fcfa	10 500 fcfa
Insecticide	Litre	4 235 fcfa	4 335 fcfa	4 335 fcfa
Complexe céréale	Sac de 50 Kg	11 450 fcfa	11 357 fcfa	11 357 fcfa
Herbicides Coton	Litre	4 600 fcfa	4 290 fcfa	4 290 fcfa
Herbicide maïs	Litre	3 000 fcfa	4 620 fca	4 620 fcfa
Fongicides	Sachet	590 fcfa	590 fcfa	590 fcfa

Source : CMDT

5.1.2 Elevage

L'élevage occupe une place importante dans le développement de la commune de Kadiana. Le cheptel est composé de :

- Bovins ;
- Ovins et Caprins ;
- Asins.

Le tableau suivant indique les effectifs du cheptel pendant les trois dernières années.

Tableau N°11 : Effectifs du cheptel de 2003 à 2005

<i>Années</i>	2003	2004	2005
Désignation			
Bovins	17 390	18 250	24 850
Ovins / Caprins	9 082	8 500	29 260
Asins	582	1 940	2 218

Source : Poste vétérinaire

Il est à noter que la volaille est l'espèce dominante dans la commune avec 30 000 têtes en 2005.

Les produits de l'élevage sont destinés à l'autoconsommation et à la vente.

Les informations sur les abattages contrôlés sont indiquées dans le tableau n°12 ci-après.

Tableau N°12 : Abattage contrôlé de 2004 à 2006

<i>Année</i>	2004	2005	2006
Espèces			
Bovins	76	110	103
Ovins	105	108	115
Caprins	215	196	213

Source : Poste vétérinaire

L'élevage dans la commune de Kadiana revêt deux formes :

- 1°) l'élevage sédentaire ;
- 2°) l'élevage transhumant ;

La raison fondamentale de la transhumance des troupeaux est le tarissement précoce des points d'eau de janvier à Avril. Elle se fait en direction de Manankoro dans le cercle de Bougouni et de la Côte d'Ivoire.

5.1.3 Pêche

Elle occupe environ 5% de la population active de la commune et est pratiquée sous deux formes :

- la forme artisanale dont le produit est destiné à l'autoconsommation est pratiquée par la population autochtone.
- la forme moderne est pratiquée par les immigrants avec des filets et hameçons industriels.

La pêche est pratiquée surtout pendant la saison sèche de Novembre à Mai dans les marigots. Les poissons pêchés sont les silures, les carpes et les capitaines.

La pisciculture n'est pas pratiquée dans la commune de Kadiana.

5.1.4 L'exploitation forestière

L'exploitation forestière est réglementée et organisée par le Service de la Conservation de la Nature à travers la délivrance de permis de coupe.

Les principales ressources sont : le bois d'œuvre, le bois de service, le bois de chauffe, les plantes pharmaceutiques, la gomme arabique ou latex, les produits de cueillette.

Les principaux produits de cueillette sont : le Néré, le Karité, le Zaban, le N'zira, le Tamarin et le Tabacoumba.

L'activité de cueillette occupe environ 60% de la population de la commune.

Il existe aussi des bosquets villageois dont les essences sont: l'Eucalyptus, le Tek, le Nimier et le Méлина.

5.1.5 La chasse

La chasse est règlementée par la délivrance d'un permis de chasse, mais elle se fait aussi dans la clandestinité. Les chasseurs le plus souvent ne cherchent pas le permis de chasse.

Il existe dans la commune de Kadiana, certaines espèces de gibiers comme : les phacochères, les rats, les singes, les lapins, les antilopes, les biches et quelques éléphants en transhumance venant de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.

L'apiculture est pratiquée de façon artisanale malgré l'abondance de la production dans ce domaine. Il convient de noter ici qu'elle n'a pas fait l'objet d'encadrement comme les autres productions si bien qu'on ne dispose pas de données quantifiées.

5.1.6 Atouts et faiblesses du secteur primaire

Les Atouts

L'atout principal du secteur est l'accès facile aux abondantes ressources naturelles. Les autres facteurs qui concourent à la réussite de ce secteur dans la commune de Kadiana sont :

- la bonne pluviométrie (900 à 1200 mm de pluie par an) ;
- la disponibilité de terres arables ;
- l'existence des bas fonds et de plaines ;
- le niveau d'équipement acceptable des unités de production agricole (UPA) ;
- l'existence de marché à bétail ;
- l'existence de pâturage ;
- l'existence d'une association des aviculteurs ;
- l'existence d'agents d'encadrement (privé et étatique) ;
- l'existence d'une coopérative des éleveurs ;
- la disponibilité de médicaments ;
- l'existence d'une aire d'abattage ;
- la pratique de l'embouche bovine et ovine.

Les faiblesses

Ce sont :

- la mauvaise répartition des pluies dans l'espace et dans le temps ;
- l'indisponibilité des intrants (problème d'approvisionnement) pour les paysans au moment opportun ;
- les problèmes d'écoulement des produits céréaliers dus à l'état des routes ;
- le manque d'aménagement des plaines ;
- le manque de semences sélectionnées ;
- le coût élevé des intrants agricoles ;
- le tarissement précoce des points d'eau ;
- la sous exploitation du marché à bétail ;
- le taux élevé de mortalité dû à l'automédication ;
- le manque d'aliments bétail ;
- le manque d'espace pastoral aménagé ;
- l'existence de certaines maladies endémiques telles que la trypanosomiase, la pasteurolose, la salmonellose ;
 - l'insuffisance de parc de vaccination ;
 - la multiplication des feux de brousse ;
 - l'augmentation des espaces emblavés (les défriches) ;
 - la surcharge des pâturages par les animaux.

5.2 Secteur Secondaire

5.2.1 Artisanat

L'artisanat est développé dans la commune de Kadiana. Les activités sont diverses et variées. On rencontre des menuisiers, des maçons, des forgerons, des tailleurs, des bijoutiers, des potiers, des tisserands, des boulangers, des armuriers etc. Il existe une organisation formelle des artisans. Les principaux produits sont : tables bancs, les armoires, la literie, les charrettes, les charrues, les bijoux, les dabas, les houes, les canaris, les pagnes, les couvertures, le pain, les armes traditionnelles, les couteaux, les haches et les pioches.

5.2.2 Industrie

Il n'existe aucune unité industrielle dans la commune de Kadiana.

5.2.3 Atouts et faiblesses du Secteur Secondaire.

Les atouts

Ce sont :

L'abondance et l'accessibilité de certaines matières premières.

Les faiblesses

Ce sont :

- le sous-equipement ;
- l'insuffisance d'artisans qualifiés ;
- Coût élevé de certaines matières premières comme le fer ;
- L'inexistence d'industrie ;
- L'insuffisance des structures d'encadrement.

5.3 Secteur Tertiaire

Le secteur tertiaire se compose des services, du tourisme, du commerce et du transport.

5.3.1 Services

Ils comprennent les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et les ONG.

Les services déconcentrés sont :

les Bureaux du Sous Préfet, de la Douane, de la Santé, le Poste vétérinaire, le service local de la Conservation de la nature, le Service de la Jeunesse, le Poste de contrôle de la Gendarmerie et de la Police, la CMDT, le détachement militaire. La mairie est le seul service décentralisé existant dans la commune.

Les Services non étatiques sont :

Le Cabinet de soins vétérinaire, les institutions de micro finance (Kafo jiginew, Karabara, Soroyiriwasso. Il n'existe pas d'institution bancaire.

Les ONG intervenant dans la commune sont indiquées dans le tableau n°13 ci-après.

Tableau N°13 : ONG intervenant dans la commune

N°	Désignation	Domaines d'intervention
1	Association pour le Développement et l'Appui aux Communautés (ADAC)	Micro finance- alphabétisation- santé mère enfant- gouvernance démocratique etc.
2	Save the Children	Parrainage Education
3	JEKATAAGNE	Lutte contre le trafic des enfants
4	AID-MALI	Appui Conseil aux Collectivités, Citoyenneté
5	GUAMINA	Développement de l'hydraulique dans les collectivités

Source : Séminaire Atelier

5.3.2 Tourisme

Le tourisme n'est pas développé dans la commune, cependant il existe quelques sites historiques comme :

- le Pied d'arachide de Gonkoro ;
- les Caïmans de Moron, de Gonkoro et de Donfanaba ;
- le Puits sacré de Moron ;
- le Buisson sacré de Diombougou .

5.3.3 Commerce

Il existe un marché dans la ville de Kadiana qui a été créé en 1978. Le lundi est le jour de foire. Le commerce repose essentiellement sur les produits agricoles et ceux de l'élevage. Les principaux produits commercialisés sont : le maïs, les mangues, le bétail, la volaille et les produits de première nécessité. Les produits de l'artisanat sont aussi disponibles sur ce marché.

Le marché est fréquenté par les forains venant des cercles voisins, de Bamako, de Sikasso et de la Côte d'Ivoire. Il est appelé marché de la commune.

5.3.4 Transport

Seul le transport terrestre concerne Kadiana. La ville est desservie par la route régionale N°22 (RR22) reliant la RN7 à partir de Zantiébougou, à Tingréla en République de la Côte d'Ivoire (R C I) Kadiana est relié aux villages les plus importants de la commune rurale (Débéna Gonkoro Moron, Torokoro Siala , Koundio) et aux communes voisines par des pistes parfois impraticables. La RR22 est dans un état de dégradation très avancée et n'eut été la réalisation récente des deux ponts de traverse sur le bras du Bani, l'accès à Kadiana aurait été un handicap sérieux pour les transporteurs.

La SATIM E est représentée à Kadiana .Elle a été créée le 15 Septembre 1994.

Le transport à l'intérieur de la commune est assuré par des charrettes qui sont au nombre de 110 selon le recensement de la mairie et le syndicat. Le transport inter – urbain est assuré par des gros porteurs, et les mini cars en transit. Le parc auto de la ville est constitué de 16 véhicules dont dix (10) poids / lourd, quatre (4) mini bus et deux (2) camionnettes.

La ville ne dispose pas de gare routière. La circulation y est timide, sauf le Lundi jour de la foire. Les produits sortant de Kadiana sont : les céréales, les tubercules, les graines de néré, les noix de Karité, et d'anacardier, le haricot, l'oignon, le soubala, et d'autres produits maraîchères. Ce sont les produits manufacturés de premières nécessités, qui y pénètrent, à savoir, l'huile, le savon, le sucre, le sel, les conserves, les vêtements, les chaussures, les pneus, les chambres à air, le ciment, les engrains, la farine etc.

Les informations sur le mouvement des moyens de transport à kadiana sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après

Tableau N°14 : Flux moyen des véhicules à Kadiana en 2006

N°	Désignation	Poids lourds	Poids légers	Véhicules de transport en commun
		10 T à 35T	10T	
1	Nombre	20	4	5
2	Provenance	Massigui Sikasso Bougouni Bamako	Massigui Sikasso Bamako	Bamako Sikasso Tingrela (RCI)

Source : Enquête de terrain

Tableau N°15 : Flux moyen du transport attelé à Kadiana en 2006

Charrettes Attelées	
Ane	Cheval
451	0

Source : Enquête de terrain

5.3.5 Atouts et faiblesses du secteur tertiaire.

Les atouts

Ce sont :

- l'existence d'une association des commerçants ;
- l'existence d'un syndicat des transporteurs ;
- la disponibilité des marchandises sur le marché.

Les faiblesses

Ce sont:

- le mauvais état des routes et pistes liant la ville de Kadiana aux autres villages ;
- l'enclavement de la Commune de Kadiana par rapport au cercle de Kadiolo ;
- l'inexistence de gare routière ;
- le faible niveau des prix des produits locaux.

VI VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1. Voirie :

Elle se compose de 3 types : la Voirie Primaire, la Voirie Secondaire et la Voirie Tertiaire.

6.1.1. Voirie Primaire :

Elle est constituée par le tronçon urbain la route régionale 22 qui va de la RN7 (zantiébourgou) jusqu'à Kakoli sur une distance de 145 km.

La RR 22 traverse la commune de Kadiana sur une longueur urbaine de 3km son emprise est de 30m.

La RR22 est carrossable mais est en état de dégradation avancée.

6.1.2. Voirie Secondaire :

Elle est constituée par les voies ci-après :

- La voie allant vers Debena à l'Ouest de la RR22 sur une longueur de 500 m et avec une emprise de 20m.
- La voie allant vers Moron à l'Est de la RR22 sur une longueur de 1500m et avec une emprise de 20m
- La voie allant vers Siala au Nord à la RR22 sur une longueur de 800m et avec une emprise de 20m à l'entrée de la ville.
- La voirie allant vers Siala à l'Est de la RR22 sur une longueur de 2500m et avec une emprise de 20m traversant la ville du Sud au Nord.

6.1.3 Voirie Tertiaire

Elle est constituée par des rues et des ruelles.

Les rues ont des emprises qui varient de 10 à 15m. Ce sont des voies non traitées et non entretenues.

Les ruelles ont une emprise de 2 à 3m.

6.1.4 Ouvrages d'Art :

Les ouvrages d'art existant dans la ville de Kadiana sont :

- Le Pont en béton au niveau de la rentrée Nord de la ville avec une longueur de 10m et une largeur de 5 m ;
- le Pont en béton au niveau de Moron avec une longueur de 12m et une largeur de 5m. Il existe 6 ponts en bois dans la commune de Kadiana sur les différents marigots.

6.2 Réseaux divers :

6.2.1 Alimentation en Eau

Il n'existe pas de réseau d'adduction d'eau potable dans la ville. L'alimentation en eau de Kadiana se fait à travers des forages, des puits à grand diamètre, des puits domestiques et le marigot " Seinko ".

Les forages au nombre de quatre (4) sont situés comme suit :

Un devant la Pharmacie de la ville ;

Un au Nord de la résidence du sous Préfet ;

Un sur la route de Moron dans le quartier Mora ;

Un au bord du marigot " Seinko " dans la zone la plus aquifère de la ville. Il est de loin le plus productif.

Les puits à grand diamètre également au nombre de quatre (4) sont repartis comme suit :

- un au bord du marigot " Seinko " ;

- un sur la place de l'arrondissement ;

- un à l'abattoir,

- un au groupe scolaire ; (non fonctionnel, pollué)

Les puits domestiques sont presque tous pollués par les fosses à composte existantes dans les concessions.

Le marigot " Seinko " est utilisé par les populations pour le maraîchage, la pêche, le bain (surtout les enfants), l'abreuvement des animaux etc.

Le constat a montré que l'alimentation en eau de la ville est très précaire et très insuffisante. Un système adéquat d'adduction d'eau, doit être mise en place. Cela est possible comme l'indiquent les résultats des relevés réalisés au puits " Piezo" dans le quartier Kara par l'ONG "HELVETAS". A Kadiana, les hauteurs de la nappe phréatique varient entre 0,10 et 6,45m toute l'année avec un débit de 7 m³/heure.

6.2.2 Réseau d'électricité

Il n'existe pas de réseau d'électricité à Kadiana, seuls quelques privilégiés disposent de groupes électrogènes ou de plaques solaires.

6.2.3 Réseau de Télécommunication et Poste :

Il n'existe pas de réseau téléphonique à Kadiana. La SOTELMA y a effectué un essai et a retenu un emplacement sur le "Commandant Koulou " au Sud des bureaux de la conservation de la nature.

Le réseau de téléphonie mobile de la Cote d'Ivoire couvre Kadiana. Toute fois la réception n'est pas bonne.

Le seul moyen de communication conventionnel existant est le "R A C". Il en existe cinq (5) dans la ville de kadiana répartis comme suit :

-un au bureau du sous Préfet ;

- un à l'ONG " A D A C " ;

- un au Centre de Santé ;

- un à la Douane

- un au détachement de l'armée.

Il n'existe pas de radio libre à Kadiana.

Il n'existe pas non plus de bureau de poste à Kadiana.

6.3 ENVIRONNEMENT:

6.3.1 Assainissement :

. Drainage des eaux pluviales :

Les eaux de ruissellement s'écoulent toutes en direction du marigot le "Seinko" situé au Nord de la ville

La longueur du "Seinko " dans sa traversée urbaine est de 3,5km.

Il n'existe ni collecteur ni caniveaux artificiels dans la ville. Les rues et ruelles, jouent le rôle de " voies drainantes, des eaux pluviales.

Le marigot Seinko et le marigot de Moron constituent les collecteurs naturels.

. Evacuation des déchets liquides :

- Excréta

Les latrines sont vidées à ciel ouvert derrière les concessions entraînant du coup des nuisances. Les déchets après assèchement sont transportés dans les champs pour servir de fumure organique.

- Eaux usées :

Elles sont déversées dans les rues sans traitement à travers des petits trous pratiqués dans les murs de clôture. Les puisards sont rares, les fosses septiques inexistantes dans les familles et même au niveau de l'administration.

. Evacuation des déchets solides

Les ordures ménagères à Kadiana sont précieuses de telle sorte qu'il n'y a ni dépôt de transit, ni décharge finale. Une association féminine d'assainissement appelée " SANYA- TON " opère dans la ville. Ses activités se limitent au balayage des lieux publics (marchés, places publiques, rues) et au compostage.

Les ordures ménagères sont conditionnées dans des fosses de compostage. Les fosses sont aménagées à l'intérieur des concessions, dans les rues et même au marché. Cette pratique a des conséquences néfastes sur la nappe phréatique. Les puits traditionnels dans les concessions ont très souvent leurs eaux polluées avec la présence de vers.

- Déchets bio-médicaux :

Il n'existe pas d'incinérateur approprié au Centre de Santé de Kadiana. Seul un trou inadapté creusé en son sein reçoit ces déchets, pour y être brûlés. Les résidus (Seringues, aiguilles.) sont transportés à la décharge finale de Kolondièba.

La gestion des déchets bio –médicaux est problématique dans cette ville.

6.3 2 Situation de l'Ecosystème :

Les pratiques culturelles, les défrichements abusifs surtout pour la plantation d'anacardium en vue de pourvoir l'usine de koroko en RCI en matières premières, les feux de brousse, les coupes excessives de bois de chauffe ont entamé sérieusement l'écosystème.

La pratique des cultures intra domiciliaires et la cohabitation animaux et hommes dans les concessions sont dangereuses pour la santé.

La situation écologique à Kadiana n'est pas très enviable et mérite la mise en œuvre d'action vigoureuse, pour renforcer les derniers remparts naturels du pays contre la désertification. La nécessité s'impose également pour la création et le renforcement de ceinture verte périphérique.

VII EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les différents équipements existants dans la ville de Kadiana sont : les équipements administratifs, scolaires, socio sanitaires, commerciaux, sportifs, culturels, culturels, de défense et de sécurité.

7.1. Equipements Administratifs

Les équipements administratifs de la commune rurale de Kadiana sont localisés dans le quartier administratif et le quartier Mora.

Les informations relatives aux équipements administratifs existants sont indiquées dans le tableau n°16 ci- après :

Tableau N° 16 Equipements Administratifs

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observation
1	Ancien Bureau du sous préfet	Quartier Mora	1960	0ha 22a 3ca	En Dur	Passable	R A S
2	Nouveau Bureau et logement d'astreinte du sous préfet	Quartier Administratif	1978	0ha 18a	En Dur	Bon	R A S
3	Bureau et logement d'astreinte du chef de poste de la Conservation de la Nature	Quartier Administratif	1986	1ha	En Dur	Bon	R A S
4	Bureau et logement d'astreinte du chef de Bureau de Douane	Quartier Mora	1964	0ha 40a 70ca	En Dur	Passable	R A S
5	Nouveau bureau du chef de Bureau de la Douane	Quartier Administratif	2000	1ha	En Dur	Bon	Non clôturé
6	Bureau et logement d'astreinte du chef de poste Vétérinaire	Quartier Administratif	1975	0ha 36a	En Dur	Passable	R A S
7	Domaine C M D T	Quartier Mora	1996	4ha	En Dur	Bon	Non clôturé
8	Pied à Terre	Quartier Administratif	1 978	0ha 9a	Semi Dur	Mauvais	Occupé par les militaires
9	Mairie	Quartier Administratif	2004	1ha 50a	En Dur	Bon	Non clôturé

10	Association pour le Développement et Appui aux Communautés (ADAC)	Quartier Mora	1998	0ha 9a	En Dur	Bon	Non clôturé
11	Save the children	Quartier Mora	2002	0ha 9a	En Dur	Bon	R A S
12	Siège ADEMA	Quartier Mora	1993	0ha 1a	Semi Dur	Passable	R A S
13	Logement d'astreinte du Directeur d'école second Cycle	Quartier Mora	1971	0ha 9a	Banco	Mauvais	R A S

Source : Séminaire Atelier

7.2. Equipements Scolaires

La ville de Kadiana compte un seul groupe scolaire, un centre d'éducation pour le développement (CED) et deux médersas. Le groupe scolaire qui est implanté dans le Quartier administratif est très distant des populations situées au sud de Mora. Par ailleurs les élèves du second cycle des villages du périmètre d'urbanisation viennent suivre les cours au groupe scolaire dans le quartier administratif.

Les informations relatives aux équipements scolaires existants sont indiquées dans le Tableau N°17ci après :

Tableau N° 17 : Equipements Scolaires

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observations
1	Groupe Scolaire	Quartier Administratif	1978				
		Quartier Administratif	1978	4ha	En Dur	Bon	R A S
2	Centre d'éducation pour le développement (CED)	Quartier Mora	2002	0ha54a	En Dur	Bon	R A S
3	Médersa Dar Hadith	Quartier Mora	1992	0ha54a	En Dur	Bon	R A S
4	Médersa Sahil Idaya	Quartier Kara	1995	0ha54a	Banco	Passable	R A S

Source : séminaire atelier

Le nombre de classes, l'effectif des élèves et des maîtres et le ratio élèves et maîtres sont indiqués dans le Tableau N°18 ci –après

Tableau n°18 : Nombre de classes, Effectifs des élèves et maîtres, ratio élèves – maître dans la ville de Kadiana

N°	Nom de l'Ecole		Nbre de Classe	Effectif		Total	Effectif Maîtres	Ratio Elèves / Maîtres
				Garçons	Fillles			
1	Groupe Scolaire	Kadiana 1 ^{er} Cycle	6	365	235	603	6	100
		Kadiana 2 ^e Cycle	5	325	130	455	5	91
2	Médessa Dar Hadith		3	85	35	120	3	40
3	Médessa Sabil Idaya		3	72	29	111	3	37
4	Centre d'éducation pour le développement (C E D)		1	10	13	23	1	23

Source : Directeur Coordinateur des Ecoles de Kadiana

7.3. Equipements Socio Sanitaires

Ce sont :

- le Centre de Santé abritant un dispensaire et une maternité une Pharmacie Humaine et trois pharmacies Vétérinaires
- La maternité est composée d'une salle d'accouchement et d'une salle de repos ;
- Le dispensaire comprend : une salle de consultation, une salle de soins, une salle d'injection, une pharmacie ;
- Le personnel sanitaire se compose d'un technicien de santé, d'un aide soignant et d'une Matrone.

Les informations relatives aux équipements socio sanitaires sont indiquées dans le Tableau N° 19 ci après

Tableau N°19 : Equipements Socio - Sanitaires :

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observation
1	Centre de Santé	Quartier Kara	1989	1ha 58a 40ca	En Dur	Mauvais	A subi un incendie
2	Pharmacie	Quartier Kara	2003		En Dur	Bon	En location
3	Pharmacie Vétérinaire (Cabinet Malle)	Quartier Kara	1997	0h 50a	En Dur	Bon	R A S
4	Pharmacie Vétérinaire (Cabinet TOGOLA)	Quartier Mora	2006	-	En Dur	Bon	En location
5	Pharmacie Vétérinaire KONE	Quartier Kara	2003	-		Bon	En location
6	Ancien dispensaire	Quartier Kara	1962	0ha 9a	En Dur	Passable	Non fonctionnel
7	Parc de vaccination	Quartier Administratif	1978	0ha 82a 5ca	En Dur	Bon	R A S

Source : Séminaire – Atelier

Les informations relatives à la fréquentation du Centre de Santé sont indiquées dans le Tableau N°20 ci- après

Tableau N°20 : Taux de fréquentation.

N°	Désignation	Années		
		2004	2005	2006
1	Consultation Curative	18%	15%	15%
2	Consultation Prénatale	4%	38%	53%
3	Accouchement	3%	2%	39,76%
4	Vaccination	71%	131%	116%

Source : Chef de Poste Médical de Kadiana

N.B. Les 116% concernent la campagne de vaccination qui a eu lieu du 16 au 22 /10/2006 contre la fièvre jaune.

Le dépassement des 100% s'explique par la prise en charge des enfants non ciblés et ceux venant d'autres localités.

7.4. Equipements Commerciaux

Les équipements commerciaux dans la ville de Kadiana sont : Le centre commercial (dans lequel se trouve le marché hebdomadaire) le marché à bétail, le parc de vaccination, l'abattoir, le magasin de céréales de la Mairie, le magasin de céréales pour l'association villageoise (AV) le magasin des planteurs, la banque de céréales des femmes, Kafo - DIGINEW, la caisse KARABA.

Les informations relatives à ces équipements sont indiquées dans le tableau N° 21 ci-après

Tableau N°21 : Equipements Commerciaux.

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observation
1	Centre Commercial	Quartier Kara	1978	2ha	En Dur Semi dur	Passable	R A S
2	Marché à Bétail	Quartier Administratif	1996	4ha	En Dur	Bon	R A S
4	Abattoir	Quartier Administratif	1996				
5	Magasin de céréales de la Mairie	Quartier Kara	1981	0ha 18a 14ca 0ha 9a	En Dur En Dur	Passable Bon	R A S R A S
6	Magasin de céréales AV	Quartier Mora	2003	0ha 1a 61ca	En Dur	Bon	R A S
7	Magasin des planteurs	Quartier Kara	1995	0ha 1a	En Dur	Bon	R A S
8	Banque de céréales des femmes	Quartier Kara	2003	0ha 1a	En Dur	Bon	R A S
9	Caisse d'Epargne Kafo DIGINEW	Quartier Mora	1981	0ha 9a	En Dur	Bon	R A S
10	Caisse d'Epargne de Karaba	Quartier Mora	1999	0ha 1a	En Dur	Bon	R A S

Sources : Séminaire – Atélier

7.5. Equipements Sportifs et Culturels

Ces équipements se limitent à un terrain de sport et une maison des jeunes

Les informations relatives à ces équipements sont indiquées dans le tableau N°22 ci --après

Tableau N°22 : Equipements Sportifs et Culturels.

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observation
1	Terrain de Sports	Quartier administratif	1986	2ha	-	Passable	Non clôturé
2	Maison des jeunes	Quartier Administratif	1978	0ha 15a	En Dur	Mauvais	Non clôturé, occupé par la police et la gendarmerie

Source : Séminaire – Atelier

7.6. Equipement Touristiques et de Loisirs

Il n'existe pas d'équipements Touristiques et de Loisirs dans la ville de Kadiana. Cependant il existe quelques sites touristiques dans le périmètre d'urbanisation ce sont :

- le marigot aux caïmans sacrés de Moron
 - le marigot aux caïmans sacrés de Gonkoro.
- Pour protéger la communauté des sacrifices sont offerts à ces caïmans.

7.7. Equipements Culturels

Les équipements Culturels à Kadiana sont constitués par les mosquées, les cimetières, les bois, les lieux de culte animiste. Il n'existe pas d'église dans la ville. Les informations relatives à ces équipements sont indiquées dans le tableau N°23 ci après.

Tableau N°23 : Equipements Culturels

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observation
1	Mosquée de Vendredi	Quartier Kara	1963	0ha 28a 10ca	En Dur	Passable	R A S
2	Mosquée I	Quartier Kara	2003	0ha 9a	En Dur	Bon	R A S
3	Mosquée II	Quartier Kara	2005	0ha 9a	En Banco	Passable	R A S
4	Mosquée III	Quartier Mora	2006	0ha 9a	En Dur	Bon	En construction
5	Bois sacré Peul	Quartier Mora	Vers 1806	-	-	-	Non délimité
6	Bois sacré Bambara	Quartier Kara	Vers 1806	-	-	-	Non clôturé
7	Souroukou Dianlan (Fétiche)	Quartier Mora	-	-	-	-	Dans une case
8	Ancien Cimetière	Quartier Kara	Vers 1806	2ha	-	-	Non clôturé
9	Nouveau Cimetière	Quartier Kara	1983	6ha	-	-	Non clôturé

Sources : Séminaire – Atelier

7.8. Equipement de défense et de Sécurité

Comme équipement il n'existe que le Camp des Gardes. Les militaires, les Gendarmes, les Policiers occupent des locaux de l'administration. Malgré l'existence d'un Camp des Gardes, il n'y a pas de gardes à Kadiana. Les informations relatives au seul équipement de défense de sécurité sont indiquées dans le Tableau N°24 ci-après.

Tableau N°24 : Equipement de sécurité.

N°	Désignations	Localisation	Date de Construction	Superficie	Matériaux de Construction	Etat Physique	Observation
1	Camp des Gardes	Quartier administratif	1978	0ha 9a	En Banco	Mauvais	Occupé par des militaires

Sources : Séminaire – Atelier

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I ZONAGE

1.1. Zone d'Habitat

1.1.1. Zones d'Habitat existantes

Il est prévu:

- la réhabilitation du noyau ancien de Kadiana ;
- la réhabilitation du village de Moron ;
- la densification et la viabilisation de la partie de Kadiana lotie à partir de 1978.

1.1.2 Futures zones d'habitat

Les besoins futurs en zone d'habitat sont définis à partir du nombre des nouveaux ménages qui s'installeront à Kadiana de 2007 à 2026.

Les besoins en espace sont déterminés en fonction :

- du nombre de personnes par ménage qui est de 7,4 ;
- du nombre de ménages par concession qui est de 1,6 ;
- de la taille moyenne des parcelles qui est de 400m² (20m x 20m) ;
- de la balance du territoire qui donne 58% de l'espace pour les parcelles d'habitation et 42% pour la voirie, les équipements et les espaces verts.

La population additionnelle de 2006 à 2026 est de : 6543-3993 = 2 550 habitants.

La position géographique jadis favorable au mouvement des populations devient de plus en plus important avec le retour des migrants en provenance de la Côte d'Ivoire.

Cette situation pourrait se traduire par un taux d'accroissement plus élevé, qui induirait une augmentation estimée à 10% de la population additionnelle.

Soit : $(2550 \times 10) / 100 = 255$ personnes.

la population à loger de 2006 à 2026 est de : $2550 + 255 = 2805$ personnes

Le nombre de ménages est de : $2805 / 7,4 = 379$ ménages

Le nombre de concessions est de : $379 / 1,6 = 236,87 = 237$ concessions

Le besoin en superficie pour les parcelles d'habitation (58% de la superficie totale) est de : $400 \times 237 = 94\ 800$ m² soit 9 ha 48a

Le besoin en superficie pour la voirie, les équipements et les espaces verts (42% de la superficie totale) est de : $(94800 \times 42) / 58 = 68\ 648,27$ m² soit 6 ha 86a 48 ca.

Le besoin global en superficie pour l'habitat est de : 9 ha 48a + 6 ha 86a 48ca = 16 ha 34a 48 ca.

Tableau N°25 : Récapitulation des besoins en superficie pour l'habitat

N°	Désignation	Superficie (ha)
1	Besoin pour les habitations	9 ha 48a
2	Besoin pour les équipements, les espaces verts et la voirie	6 ha 86a 48 ca
3	Total	16 ha 34 a 48 ca

Source : séminaire atelier

Cette superficie est programmée pour 2 types d'habitat :

- l'Habitat administré : 80% soit 13 ha 07a 58 ca
- l'Habitat planifié : 20% soit 3 ha 26 a 90 ca.

Les futures zones d'habitat sont localisées au sud de la zone d'habitat existante (lotissement de 1978) et à l'Est des zones de bureaux.

1.1.3 Zone de recasement :

Une zone de recasement de 4ha est retenue au Nord du noyau ancien.

1.2 Zones d'activités

1.2.1 Zones de bureaux

Il est prévu la densification de la zone existante et la création d'une future zone de bureaux de 9ha à l'Ouest de la zone existante.

1.2.2 Zone scolaire

Une zone scolaire de 10ha est prévue au Sud – Est de la ville entre Kadiana et Moron.

1.2.3 Zone commerciale

Il est prévu une zone commerciale de 6ha au Sud de Kadiana sur la route de Gonkoro et Tingrela.

1.2.4 Zone industrielle

Dans la perspective d'accueillir de petites unités de transformation grâce à des potentialités agropastorales de Kadiana, il est prévu une zone industrielle de 15ha au Sud – Ouest de la ville.

1.2.5 Zone artisanale

Une zone artisanale de 4ha est retenue à l'Ouest de la ville de Kadiana à environ 300m du marché existant.

1.2.6 Zone d'hydrocarbures

Il est prévu une zone d'hydrocarbures de 3ha vers l'entrée Sud de la ville de Kadiana. Ce site est protégé tout au tour par une ceinture verte par rapport aux autres secteurs d'activités.

1.2.7 Zone maraîchère

La zone de maraîchage est prévue le long des deux rives du marigot qui délimite Kadiana au Nord. Elle couvre une superficie d'environ 32ha.

1.2.8 Zone des garages

Il est prévu une zone de garages d'une superficie de 2ha non loin de la zone industrielle.

1.2.9 Zone de douanes et d'entrepôts

Il est prévu une zone de Douane et d'Entrepôts d'une superficie de 4ha du côté Sud de la route de Tingrela.

1.2.10 Zone militaire

Il est prévu pour la zone militaire un site de 10ha localisé à l'entrée Sud de Kadiana.

1.2.11 Zone hôtelière

Il est prévu une zone hôtelière de 4ha au Sud- Ouest de la ville

1.3 ARMATURE VERTE

Il est prévu une bande boisée de 50m de largeur tout au tour de Kadiana.

1.4 RESERVES FONCIERES

Il est prévu :

- 5ha à l'Ouest de la ville,
- 27ha au Nord – Est de la ville ;
- 15ha dans l'hinterland avec le village de Moron à l'Est des derniers lotissements de 1978 de Kadiana.

II VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1 Voirie

2.1.1 Maillage

Le maillage retenu à Kadiana comporte une ceinture périphérique, des pénétrantes et des voies de desserte internes.

2.1.3 Voies à créer

Les informations relatives aux voies à créer sont indiquées dans le Tableau N°26 Ci après :

Tableau N°26 : Voies à Créer

N°	Désignation	Début	Fin	Localisation	Longueur	Emprise
1	Voie A	Ceinture la ville		Ceinture la ville	6800 m	30m
2	Voie B	Voie A	Route de Débèna voie C	Quartier Kara	1100m	20m
3	Voie C	Voie E	voie J	Quartier Kara	1182m	20m
4	Voie D	Voie E	Ceinture Est	Quartier Mora	575m	20m
5	Voie E	Voie de ceinture	Voie F	Quartier Kara	2 800m	20m
6	Voie F	Voie E	RR22	Sud Ouest du Quartier Administratif	1331m	20m
7	Voie G	Voie C	RR22	Sud Ouest du Quartier Administratif	791m	20m
8	Voie H	Voie G	Voie F	Sud Ouest du Quartier Administratif	432m	20m
Longueur Totale : 15011m						

Source : Séminaire atelier

*M. Ma
A. at.
02-08-06
tu*

REGION DE SIKASSO.

CABINET DU GOUVERNEUR

634 - - - -

DECISION N° / GR- SIK CAB - 2 - BP

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION DES
SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DES VILLES DE KIGNAN, KOUMANTOU ET
KADIANA.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE SIKASSO

- Vu la Constitution du 25 Février 1992 ;
- Vu l'Ordonnance N°91 - 039 / P-CTSP du 8 Août 1991 déterminant les circonscriptions et les Collectivités Territoriales du Mali ;
- Vu la loi N°96- 050 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;
- Vu la loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu le Décret N° 95-210 / P-RM DU 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Décret N°04-607 / P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°255/P-RM du 06 Juin 2000 Portant nomination du Haut Commissaire de la région de Sikasso ;

DECIDE

- ARTICLE 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration des Schémas Directeurs des villes de Kignan, Koumantou et Kadiana sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication de la présente décision.
- ARTICLE 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes les communes rurales de Kignan, Koumantou et Kadiana.
- ARTICLE 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.
- ARTICLE 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation des Schémas Directeurs d'Urbanisme de Kignan, Koumantou et Kadiana, l'avis préalable des services de l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.
- ARTICLE 5 : Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat, les Préfets des cercles de Sikasso, Bougouni et Kolodiéba sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Sikasso le 21 JUL 2006

Ampliations :

- MHU.....1
- MATCL.....1
- Assemblée Régionale.....1
- DRUH.....1
- Préfet Bougouni.....1
- Préfet Kolodiéba.....1
- Préfet Sikasso.....1
- Conseil du Cercle Bougouni.....1
- Conseil du Cercle Kolodiéba.....1
- Conseil du Cercle Sikasso.....1
- Archives-Chrono.....2/12

LE GOUVERNEUR DE REGION



BOCARY SAMASSEKOU
Officier de l'Ordre National

Direction Nationale de
l'Urbanisme et de l'Habitat
ARRIVEE le 01/08/06
N° 004635

DELIBERATION N°08/CRK DU 30/11/06 PORTANT DISCUSSION ET ADOPTION DU SCHEMA
DIRECTEUR D'URBANISME DE KADIANA (SDU 2006 - 2026).

Le conseil communal, régulièrement convoqué en 4ème session extraordinaire s'est réuni le jeudi 30 Novembre 2006 à partir de 11 H 00, dans la salle de reunion de la Mairie.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL : Le 25/11/06

ORDRE DU JOUR : Discussion et Adoption du schéma directeur d'urbanisme de kadiana

- Nombre de conseillers en exercice : dix sept (17)
- Nombre de conseillers présents et représentés : dix sept (17)
- Nombre de conseillers absents : Zero (00)

Le quorum étant atteint, le Conseil a valablement délibéré sous la présidence de Mr Siaka COULIBALY, en sa qualité de Maire, le secrétariat de séance étant assuré par Mr Alpha MATTARA.

LE CONSEIL COMMUNAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Vu la constitution du 25 Fev 92,
- Vu la Loi 93-008 du 11 Fev 93, déterminant les conditions de la libre Administration
- Vu la Loi 95-034 du 12/04/95, portant code des collectivités
- Vu l'ordonnance N°00-27 (P.RM du 22 Mars 2000) portant code domanial et Foncier.
- Vu la décision N°634/GR-SIK-CAB portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration des schéma directeurs d'urbanisme des villes de Kignan, Koumantou et Kadiana.

D E C I D E

Article 1er : Est adopté par le conseil communal et à l'unanimité des conseillers présents, le schéma directeur d'urbanisme de kadiana pour une periode de 20 ans, soit de 2006 à 2026.

Article 2 : Ce schéma directeur d'urbanisme est composé de quatre (04) phases de 05 ans chacune, et renferme les différents zonages qui seront affectés entre autres à l'habitat, mais aussi aux activités de développement telles que la zone scolaire, la zone de gare routière, la zone militaire et de sécurité, la zone commerciale, la zone hydraulique, la zone de maraîchage, la zone industrielle, la zone des douanes, etc

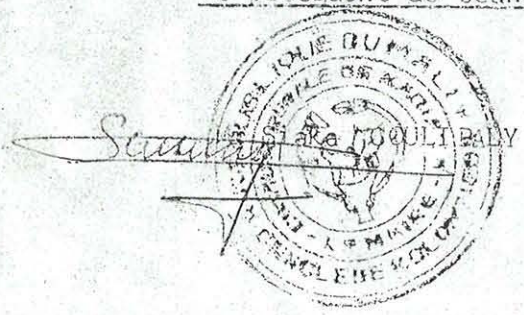
Article 3 : Le schéma directeur d'urbanisme de kadiana est révisable tous les 05 ans en cas de besoin, à la demande du conseil communal.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- Préfet cercle : IP/CR
- Sous-préfet : IP/Info
- Cabinet URBAFRIQUE : 3
- Chrono-Archives : 2/7

Kadiana, le 30 Novembre 2006
Le président de séance



Décision N° 052.../PCK

PORTANT ADOPTION DE LA DELIBERATION N°08/CRK DU 30/11/2006 DE LA COMMUNE RURALE
DE KADIANA

LE PREFET DE KOLONDIÉBA

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N° 93 – 008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et les textes modificatifs subséquents.
- Vu la loi N° 95 – 034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités modifiée.
- Vu L'Ordonnance N°00-27 (PRM du 22 Mars 2000) portant code domanial et foncier
- Vu le décret 95- 210/PRM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision N°634/GR-SIK-CAB portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration des schémas directeurs d'urbanisme des villes de Kignan, Koumantou et Kadiana;
- Vu le Procès verbal de session extraordinaire du conseil communal de Kadiana

Décide :

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération N° 08/ CRK du 30 –11 – 2006 de la session extraordinaire du conseil communal de Kadiana, portant adoption du Schéma Directeur d'urbanisme de Kadiana

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée et communiquée partout où besoin sera..

Ampliation

GR SIK.....	1/ PCR
Maire Kadiana.....	1 P/ Info
Sous Préfet Kadiana.....	1 Pour info
Archives et chrono.....	3/7

Kolondieba le 01 Décembre 2006



Le Préfet

Souleymane Coulibaly
Administrateur Civil

Joe
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°07- 395 /P-RM DU 29 OCT 2007

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°07-383/P-RM du 3 octobre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°07-388/P-RM du 15 octobre fixant les intérimis des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2007 à 2026, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kadiana et environs annexé au présent décret.

ARTICLE 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

ARTICLE 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S) et de plan de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Kadiana et environs.

ARTICLE 4 : Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

N°	NOM	PRENOM	STRUCTURE
1	OUATTARA	Seydou	1 ^{er} Adj mairie Kadiana
2	KONATE	Issa	Conseillé Com Kadiana
3	SANGARE	Zoumana	Conseillé Com Kadiana
4	YATTARA	Alpha	Secrétaire Général
5	DIARRA	N'Tio	DRUC
6	SIDIBE	Mohamed	DRUC
7	KONE	Issa	DRR
8	DIALLO	Haby	Présidente Femmes
9	KONE	Boubacar	DRACPN Sikasso
10	NIARE	Amadou	DRPSIAP
11	SANGARE	Mamourou	Chef Village Kadiana
12	DAO	Lassine	Police
13	TOGO	Birama	Camp Militaire
14	TRAORE	Daby	BT Gendarmerie
15	TRAORE	Metopegué	Directeur Coordinateur
16	KONE	Seydou	AMUPI
17	SANGARE	Sekou	Président Commerçants
18	TAMBOURA	Mamadou	CMDT
19	TRAORE	Mahamadou	Chef de Poste Vétérinaire
20	KONE	Guedjouma	Maire Comm. Nangalasso
21	KONE	Youssef	Maire Comm. Tiongui
22	KONE	Daba	Rep Chasseurs
23	SANGARE	Adama	Rep Coord. Jeunes

24	TRAORE	Daouda	Rep Chamb. d'Agriculture
25	KONE	Benogo	Rep Coop. Eleveurs
26	TRAORE	Salif	Rep. Ass. Artisans
27	SANGARE	Seydou	Rep. Synd. Transport
28	BERTHE	Bakari	Rep. Coord. ONG
29	BAGAYOKO	Salifou	Chef Service Jeunesse
30	MALLE	Bakari	Rep. Vétérinaire Privés
31	KONATE	Tiefini	Chef Conservation Nature
32	SANGARE	Drissa	Rep. Institution Finance
33	DIALLO	Lamine	Rep. ASACO
34	SYLLA	Awa	GIE Saniyaton
35	TRAORE	Daouda	Chef de Village Moron
36	TRAORE	Bakary	Personnes ressource
37	KONATE	Moussa	DNUH
38	DOUMBIA	Mamadou	DNUH
39	SYLLA	Abdoulaye	URBAFRIQUE
40	NIARE	Abdoulaye	URBAFRIQUE
41	KONATE	Mahamadou	URBAFRIQUE
42	TRAORE	Alpha Boubacar	URBAFRIQUE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

N°	Liste des Sigles et Abréviations	
1	AAEAER	Antenne d'appui – Conseil de l'Aménagement et de l'Équipement Rural
2	AV	Association Villageoise
3	CCC	Communication pour un Changement de Comportement
4	CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
5	CSCOM	Centre de Santé Communautaire
6	DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
7	DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
8	DNR	Direction Nationale des Routes
9	DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
10	DRPSIAP	Direction Régionale du Plan de la Statistique de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population
11	EDM	Energie du Mali
12	GIE	Groupement d'Intérêt Economique
13	IEC	Information Education et Communication
14	ONG	Organisation Non Gouvernementale
15	ORTM	Office des Radiodiffusions Télévision du Mali
16	PDSEC	Plan de Développement Economique et Social de la Commune
17	PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
18	PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
19	RAC	Réseau Administratif pour le Commandement
20	RAS	Rien à Signaler
21	RCI	République de la Côte d'Ivoire
22	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
23	RN	Route Nationale
24	RR	Route Régionale
25	SATIME	Syndicat Autonome des Transporteurs Internes Inter Etat et des Maliens de l'Exterieur
26	SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
27	SLCN	Service Local de la Conservation de la Nature
28	SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
29	TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
30	TV/FM	Télévision Fréquence Moyenne

Source : Séminaire atelier

2.1.2 Les Voies à Aménager :

Les informations relatives aux voies à aménager sont indiquées dans le Tableau N°27 Ci-après.

Tableau N°27 : Voies à Aménager

N°	Désignation	Début	Fin	Localisation	Longueur	Emprise
1	Voie I (RR22)	Limite Nord de la ville	Limite Sud – Ouest de la ville	Traverse la ville	3000 m	30m
2	Voie J	Ceinture Sud	Marigot Seinko	Quartier Mora	1125m	20m
3	Voie K	RR22 Niveau marché	Ceinture Est	Quartier Mora	1275m	20m
4	Voie L	RR22 Niveau douane actuelle	Ceinture Ouest	Quartier Kara	625m	20m
5	Voie M	ceinture Est	Ceinture Ouest	Quartiers Mora et Kara	650m	20m
6	Voie N	Voie M	Voie D	Quartier Mora	1065m	20m
Longueur Totale : 7740m						

Source : Séminaire atelier

2.1.4 Ouvrages d'Art

Le réseau de voirie dont la création a été proposée nécessite la construction de deux ponts sur le Seinko et un pont sur le marigot Moron.

Il est prévu également la construction d'un petit barrage pour l'aménagement d'un périmètre irrigué villageois permettant la riziculture.

2.2 Réseaux Divers

2.2.1 Alimentation en Eau Potable :

Il est prévu la réalisation d'un système d'adduction d'eau potable.

2.2.2 Electrification :

Il est prévu l'électrification de la ville de Kadiana à partir des systèmes décentralisés ou du réseau interconnecté avec la République de la Côte d'Ivoire.

2.2.3 Télécommunications et poste :

il est prévu :

- la construction d'un central téléphonique sur le commandant koulou au Sud du service local de la conservation de la nature sur un terrain de 2500m²;
- la mise en place d'un réseau téléphonique fixe, et mobile ;
- la mise en place de Radio FM ;
- la construction d'un bureau de poste dans le quartier administratif ;
- la construction d'une station TV/FM ;

2.3 Environnement

2.3.1 Assainissement

Drainage des eaux pluviales :

Le réseau cohérent de drainage des eaux de ruissellement tient compte de l'aménagement du " Seinko " et du marigot de Moron et la création de collecteurs artificiels.

Les informations sur les collecteurs à aménager et à créer sont indiquées dans le tableau n°28 ci – après :

Tableau N°28 : Collecteurs.

N°	Désignation	Localisation	Longueurs en Km
COLLECTEUR A AMENAGER			
1	C1 (Le marigot Seinko)	Coté Nord de la ville	3,5
2	C2 (Le marigot de Moron)	Plein Centre du village de Moron	2,00
COLLECTEURS A CREER			
1	C3	longe la voie de ceinture au Sud et à l'Ouest et débouche sur le " Seinko " et le Moron	4,100
2	C4	longe la voie de ceinture et débouche sur le Seinko	0,620
3	C5	Longe la RR22 dans sa traversée urbaine et débouche sur le " Seinko	2,200
4	C6	longe la voie de ceinture et débouche sur le Seinko	1,900
5	C7	Débute à la voie F et finit à la ceinture Est	3,00
6	C8	Longe la voie et débouche sur C3	2,00
7	C9	Va de la voie de centre Sud au marigot " Seinko "	1,200
8	C10	Va de C3 à l'Ouest de la ville et débouche sur le Seinko	2,800

Source : Séminaire atelier

Evacuation des Déchets Liquides :

- la construction dans chaque concession des ouvrages d'assainissement individuels (latrine puisard, lavoir) ;
- la réalisation de fosses septiques ou tout autre système de traitement des eaux usées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur) pour les édifices publics et la constructions à usage commercial ou industriel ;
- la dotation de la ville en Camion spiros pour l'évacuation des boues de vidange ;

Evacuation des Déchets Solides :

il est prévu :

- l'utilisation de poubelles dans toutes les concessions ;
- la dotation en incinérateur des Centres de Santé ;
- la dotation de l'Association Féminine d'assainissement " SANYA TON " en charrettes et matériels;
- la construction d'une décharge finale de 10 ha au Sud –Ouest de la ville à 1,5km de la RR22 près de la zone industrielle.
- la construction de cinq (5) dépôts de transit d'une superficie minimum de 400m² chacun avec plate forme pour l'évacuation des ordures ménagères.

Ces dépôts se répartissent comme suit :

- . DT1 au marché ;
- . DT2 sur l'espace public appelé Bourousolo à Mora ;
- .DT3 sur la place publique du lotissement de Mora au Nord de la route Moron ;
- .DT4 au groupe Scolaire ;
- .DT5 à la nouvelle gare routière retenue sur la RR22 sortie Sud.

2.3.2 Préservation de la Nature :

Il est prévu :

- l'arrêt des déboisements abusifs pour quelques motifs que ce soit ;
- la plantation d'arbres, le long du "Seinko" et autour de la ville ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- la rationalisation de l'emploi des produits phytosanitaires, des pesticides, des herbicides et autres ;
- l'interdiction de la garde des animaux dans les concessions ;
- la poursuite de la vulgarisation du foyer amélioré ;
- la création de bosquets ;
- le renforcement de la mise en défend des forêts ;
- le nettoyage de la ville de Kadiana, de toutes les herbes nuisibles
- l'interdiction de la coupe des essences protégées telles, le Karité, le néré au profit de la plantation de l'anacardium ;
- l'interdiction de la coupe des grands arbres.

III EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1 .Equipements Administratifs :

La zone de bureaux prévue est destinée à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux qui seront créés dans le futur.

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N°29 ci-après

Tableau N°29 : Equipements Administratifs

N°	Désignations	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Pied à Terre	Zone de bureaux	0ha 9a	A rénover
2	Bureau et logement d'astreinte du chef de poste Vétérinaire	Zone de bureaux	0ha 36a	A restaurer
3	Ancien Bureau des Douanes	Zone de bureaux	0ha 40a 70ca	A réaffecter
4	Nouveau Bureau des Douanes	Zone de bureaux	1ha	A achever
5	Bureau de la Mairie	Zone de bureaux	1ha 50a	A clôturer
6	Bureau de l'Association pour le Développement et l'Appui aux Communautés (ADAC)	Zone de bureaux	0ha 25a	A construire
7	Save the children	Zone de bureaux	0ha 25a	A construire
8	Service local de l'Agriculture	Zone de bureaux	0ha 25a	A construire
9	Antenne du service local de la production et de l'industrie animale	Zone de bureaux	1ha	A construire

Source : Séminaire atelier

3.2. Equipements Scolaires

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N°30 ci-après

Tableau N°30 : Equipements Scolaires.

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Groupe Scolaire de Kadiana (1er et 2eme Cycle)	Zone de bureaux	4ha	A clôturer
2	Groupe Scolaire de Kadiana (1er et 2eme Cycle)	Mora dans la zone à réhabiliter	4ha	A construire

Source - Séminaire -Atelier

Des écoles du 1^{er} cycle, et des écoles maternelles seront prévues dans les futurs lotissements.

3.3. Equipements Socio -Sanitaires :

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N°31 ci-après

Tableau N°31 : Equipements Socio - Sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Centre de Santé (dispensaire, maternité)	Kara	1ha 55a 40ca	A restaurer et à équiper
2	Centre de Santé Communautaire (C S C OM)	Future zone d'habitat	2ha	A construire
3	Dispensaire	Mora dans la zone à réhabiliter	1ha	A construire
4	Parc de vaccination	Au Nord - Ouest de la ville	1ha	A construire

Source - Séminaire -Atelier

3.4. Equipements Commerciaux :

Les actions prévues sont indiquées dans le tableau N°32 ci-après

Tableau N°32 : Equipements Commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Nouveau marché	Nouvelle zone Commerciale	3ha	A construire
2	Marché à Volaille	Nouvelle zone Commerciale	0ha 25a	A construire
3	Marché à Bétail	Nord- Ouest de la Ville	4ha	A construire
4	Ancien marché à bétail	Zone de bureaux	4ha	A délocaliser
5	Banque de Céréales	Nouvelle zone commerciale	0ha 25a	A construire
6	Nouvel abattoir	Zone industrielle	0ha18a	A construire
7	Kafo Jiginé	Nouvelle zone commerciale	0ha25a	A construire

Source Séminaire -Atelier

3.5. Equipements Sportifs et Culturels

Les actions prévues sont indiquées dans le tableau N°33 ci-après
Tableau N°33 : Equipements Sportifs et Culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Terrain de Sports	Zone de bureaux	2ha	A clôturer et à équiper
2	Maison des Jeunes	Zone de bureaux	0ha 15a	A restaurer
3	Complexe Sportif	Zone de bureaux	4ha	A construire
4	Centre Culturel	A l'Est du quartier Mora	1ha	A construire

Source - Séminaire -Atelier

3.6. Equipements Culturels

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N°34 ci-après.

Tableau N°34 : Equipements Culturels.

N°	Désignations	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Mosquée de Vendredi	Quartier Kara	0ha 28a 10ca	A restaurer
2	Nouvelle mosquée de Vendredi	Future zone d'habitat	1ha	A construire
3	Bois sacré	Quartier Kara	-	A conserver
4	Bois sacré	Quartier Mora	-	A conserver
5	Souroukou Dialan	Quartier Mora	-	A conserver
6	Cimetière	Nord -Ouest de la Ville	6ha	A clôturer

Source - Séminaire -Atelier

3.7. Equipements de Transport :

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N°35 ci-après

Tableau N°35 : Equipement de Transport

N°	Désignations	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Gare routière	Au Sud Ouest de la Ville	5ha	A construire

Source -Séminaire -Atelier

3.8. Equipements de Défense et de Sécurité :

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N°36 ci après

Tableau N°36 : Equipements de Défense et de Sécurité

N°	Désignations	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Poste de sécurité militaire	Zone de défense et de sécurité	0ha 25a	A construire
2	Poste de contrôle de Gendarmerie	Zone de défense et de sécurité	0ha 25a	A construire
3	Poste de Police	Zone de défense et de sécurité	0ha 25a	A construire
4	Camp de Gardes	Zone administrative	0ha 25a	A rénover et à agrandir

Source -Séminaire -Atelier

IV ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation du présent schéma porte sur l'estimation du coût des actions prioritaires que sont :

- Les études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS) ;
- La délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'habitat, d'activités et de grands équipements ;
- La délimitation, le bornage et le nettoyage de l'emprise des voies.

L'estimation des actions prioritaires est indiquée dans le tableau n°37 ci – après :

Tableau n°37 : estimation du coût des actions prioritaires du schéma

N°	Désignation	U	Qtés	PU (millions Fcfa)	Montant (millions Fcfa)
1	Plan d'urbanisme sectoriel (PUS)	U	2	20	40
2	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour les grands équipements	ha	95	0,15	14,25
3	Délimitation et bornage des voies y compris le dégagement de leurs emprises	Km	9,725	0,5	4,8625
4	TOTAL				59,1125

Source – Séminaire -Atelier

Le coût des actions prioritaires est estimé à Cinquante Neuf Millions Cent Douze Mille Cinq Cent Francs CFA (59 112 500) francs CFA réparti comme suit :

- Etat : 47 290 000 F CFA soit 80%.
- Commune : 11 822 500 F CFA soit 20%.

V. STRATEGIES D'APPLICATION

Pour atteindre les objectifs du SDU, quatre (4) grandes stratégies ont été dégagées il s'agit de :

- la stratégie foncière ;
- la stratégie institutionnelle ;
- la stratégie sectorielle ;
- la stratégie financière.

5.1 Stratégie Foncière

En matière foncière, il est prévu :

- de procéder au bornage et à l'immatriculation de toutes les zones et espaces ;
- de procéder à la viabilisation des zones à bâtir avant toute attribution ;
- de respecter scrupuleusement la vocation des zones et espaces.
- de respecter les dispositions des textes réglementant le foncier, l'urbanisme, la construction et l'environnement.

5.2 Stratégie Sectorielle :

La stratégie sectorielle consiste à diviser l'espace urbain en zones d'études pour l'élaboration des Plans d'Urbanisme sectoriels (PUS). A Kadiana sont retenues deux (2) secteurs.

5.2.1 Secteur N°1

Sur une superficie de 486ha, le Secteur N°1 est limité à l'Ouest par la RR22, au Sud par des Champs de culture, au Nord par les vergers et les plantations et à l'Est par les champs de culture. Il comprend : le noyau ancien, la Zone de recasement pour l'habitat, la Zone d'habitat à densifier, la partie de la Zone de Bureau à l'Est de la RR22 la future zone d'habitat, la zone scolaire, Moron les réserves foncières à l'Est.

5.2.2 Secteur N°2

Sur une superficie de 287ha, le Secteur N°2 est limité à l'Est par la RR22, à l'Ouest par des champs de culture au Nord par un Bosquet villageois, au Sud par un verger. Il comprend : la zone de Bureau à l'Ouest de la RR22, la zone d'habitat à densifier à l'Ouest de la RR22, des réserves foncières à l'Ouest de la RR22, la zone boisée, la zone artisanale, la zone de douane et d'entrepôt, la zone d'hydrocarbures, la zone de garages, la zone commerciale, la zone hôtelière et la zone industrielle.

5.3 Stratégie Institutionnelle :

Il se sera mis au niveau local un comité de suivi de la mise en œuvre du SDU. Ce Comité qui sera présidé par le Préfet, comprendra :

- le Maire et deux Conseillers ;
- le représentant du Conseil de Cercle ;
- le représentant du service local de l'Urbanisme rapporteur ;
- les chefs de quartiers ou leurs représentants ;
- les responsables des services techniques concernés par la gestion de l'espace ;
- toute personne ressource dont les compétences peuvent être sollicitées.

Au niveau national, il y'a le Comité National d'évaluation Technique des SDAU/SSAU.

5.4 Stratégie Financière

La Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers :

- l'appui de l'Etat ;
 - le jumelage ou la Coopération Décentralisée ;
 - l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure détermination de l'assiette fiscale.
- L'appui de l'Etat est aussi sollicité pour la mise en œuvre des actions à court terme à savoir :
- les études de détail ;

- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones et des espaces pour les grands équipements :
- la délimitation et le bornage des voies.

Le coût des actions prioritaires du SDU s'élève à 59 112 500 repartis comme suit :

- Etat : 47 290 000 F CFA soit 80%.
- Commune de Kadiana : 11 822 500 F CFA soit 20%

VI. PHASAGE DU SCHEMA

Tableau N°38: Phasage des actions du SDU

N°	PROGRAMME	PHASE I (2007-2011)	PHASE II(2012-2016)	PHASE III(2017-2021)	PHASEIV (2022-2026)
I ZONAGE					
1.1	Zone d'Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage immatriculation des futures zones d'habitat - Réhabilitation du noyau ancien de Kadiana - Densification du tissu ancien - Réalisation d'habitat administré 	- Réalisation d'habitat planifié	- Réalisation d'habitat administré	- Réalisation d'habitat administré
1.2	Zone d'Activité	- Bornage et immatriculation des zones d'activités			
1.3	Armature Verte	- Bornage et immatriculation de la ceinture verte	- Aménagement de la ceinture verte	- Aménagement de la ceinture verte	- Aménagement de la ceinture verte
1.4	Réerves Foncières		- Bornage et immatriculation des réserves foncières		
II VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT					
2.1	Voirie	Délimitation, Bornage des voies a créées. - Aménagement des voies I(RR22),J,K,L,M,N - Construction du premier pont sur le Seinko	- Création des voies A et B - Création du deuxième pont sur le Seinko	- Création des voies C, D	- Création de la voie E
2.2	Réseaux Divers	- Mise en place du réseau d'adduction d'eau - Création du réseau d'électrification - Construction d'un central téléphonique - Mise en place d'un réseau téléphonique fixe et mobile - Mise en place d'une Radio FM	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification - Création d'un bureau de poste	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification

		- Construction d'une station TV/FM				
2.3	Environnement	- Aménagement des berges du marigot Seinko - Création des collecteurs C3 et C4 - Création des dépôts de transit - Clôture de la décharge finale - plantation d'arbres le long du marigot Seinko et autour de la ville	- Aménagement des berges du marigot Moron - Création des collecteurs C5 et C6 - Aménagement de la décharge finale - plantation d'arbres le long du marigot Seinko et autour de la ville	Création des collecteurs C7, C8, C9, C10 - Poursuite des travaux de l'aménagement de la décharge finale - plantation d'arbres le long du marigot Seinko et autour de la ville	- Finition des travaux de la décharge finale - Création des bosquets	
III EQUIPEMENTS						
3.1	Equipements Administratifs	- Construction du pied à terre - Clôture de la Mairie - Construction du bureau du service local de l'agriculture - Construction du bureau du service local de la production de l'industrie	- Réhabilitation du bureau du poste vétérinaire - Achèvement des travaux du bureau de la douane			
3.2	Equipements Scolaires		- Clôture du groupe scolaire - Construction d'un groupe scolaire à Mora			
3.3	Equipements Socio-Sanitaires	Réhabilitation et Equipement du CSOM	- Construction d'un parc de vaccination	- Construction d'un CSCOM à Mora		
3.4	Equipements Commerciaux	- Construction de la Banque de Céréale	- Construction du Marché à Bétail	- Construction du nouveau Marché - Construction d'un nouvel Abattoir		
3.5	Equipements Sportifs et Culturels	- Construction d'un centre culturel	- Clôture et équipement du terrain de sport - réhabilitation de la	- Construction d'un complexe sportif		

3.6	Equipements Culturels		maison des jeunes - Construction de la Mosquée du vendredi		- Clôture du nouveau cimetière
3.7	Equipement de Transport				- Construction d'une gare routière
3.8	Equipements de Défense et de Sécurité		- Rénovation du camp des gardes	- Construction d'un poste de contrôle de la gendarmerie - Construction d'un poste de contrôle de la police	- Construction d'un poste de sécurité Militaire

VII. RECOMMANDATIONS

Les recommandations portent sur les actions suivantes :

- Développer la coopération décentralisée;
- Encourager l'installation des structures de micro finance;
- Encourager et soutenir les actions des ONG;
- Aménager les pistes reliant la ville de Kadiana aux autres villages de la Commune et des Communes voisines;
- Promouvoir le développement des villages par la réhabilitation, la création et la construction d'infrastructures et d'équipements de base (Education, santé, eau potable, assainissement, sport et culture).
- La mise en place d'une vaste campagne (IEC) Information, Education, Communication et de (CCC) Communication pour un changement de comportement est nécessaire et même indispensable pour une gestion saine et rationnelle de la nature, des déchets (solides et liquides), des pesticides et autres ;
- la création de G.I.E d'assainissement à long terme ;
- La création d'ouvrages :
 - 1 pont à Torokoro ;
 - 2 ponts à Débèna ;
 - 2 ponts de Gongoro ;
 - 1 pont de Bléndio.

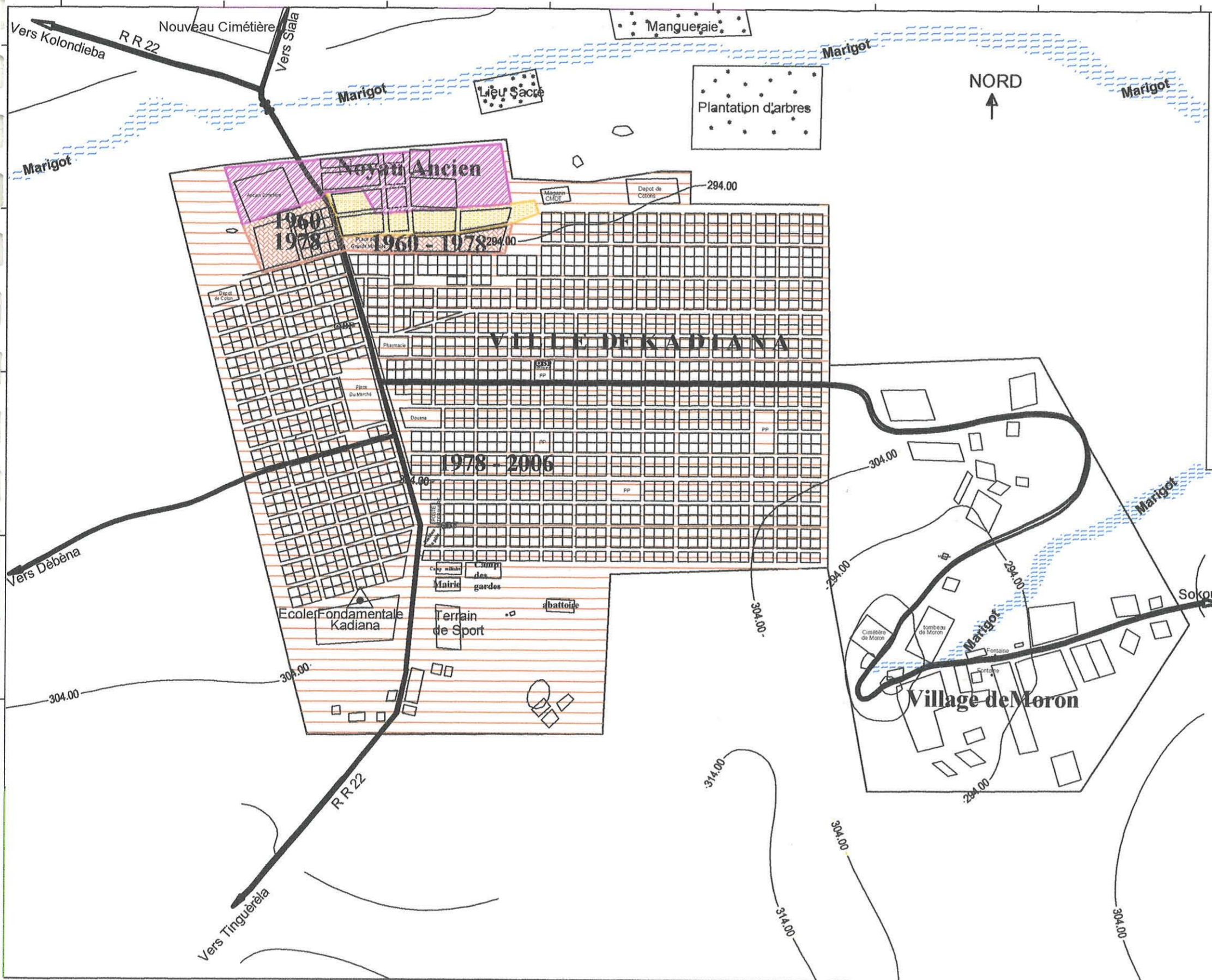
VIII BIBLIOGRAPHIE

-**Mission Décentralisation** : Découpage administratif des communes du Mali, 2005.

-**DNSI** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Avril 1998.

Mission de Décentralisation : Cartographie des infrastructures communales.

- **DNCT : PDSEC** : Guide pratique pour les commune rurales.



REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT





SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

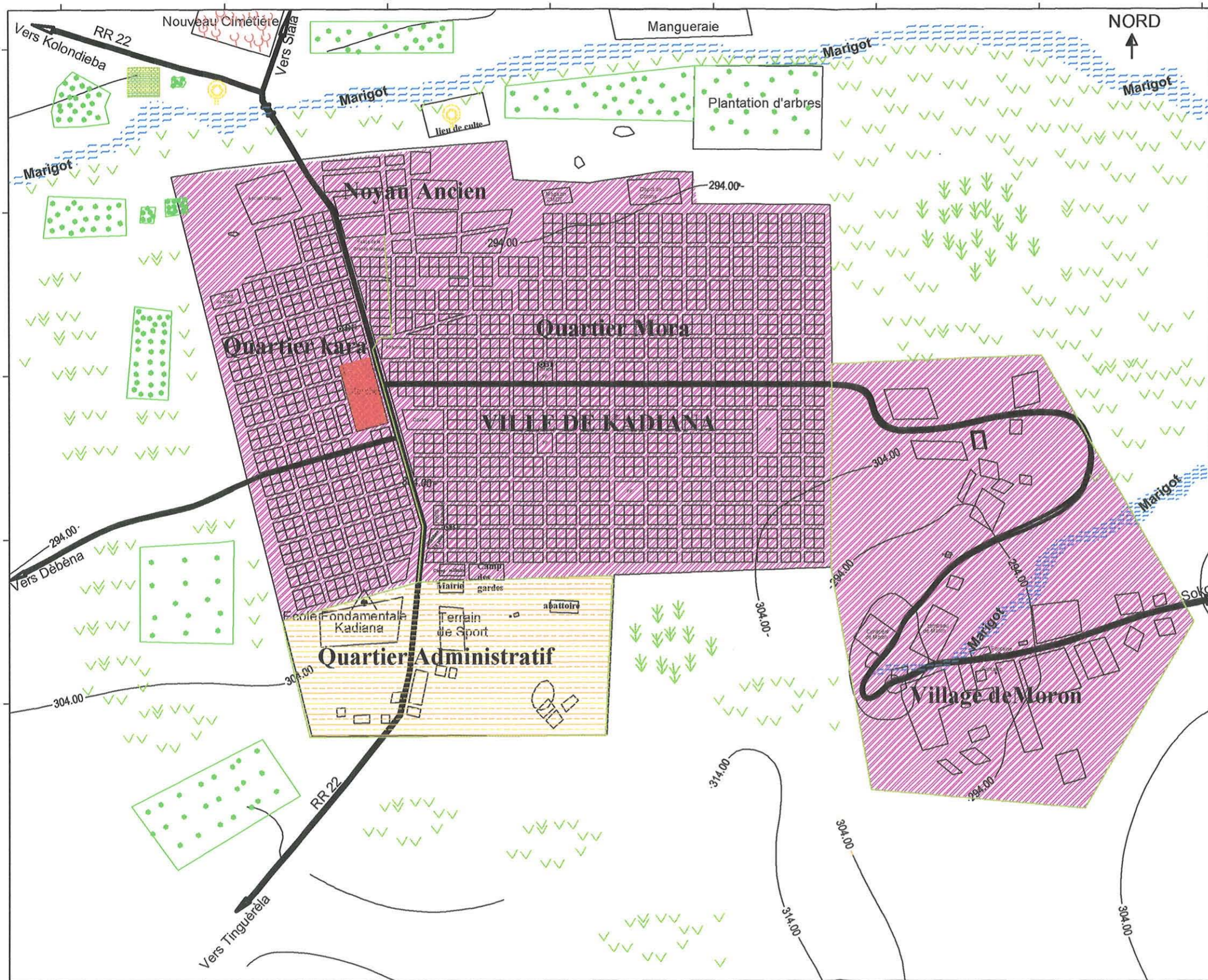
PHASE CONSTAT

PLANCHE N°1
EVOLUTION DU SITE

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

- LEGENDE**
-  Période précoloniale
 -  Période coloniale
 -  Période post - coloniale (1960 1978)
 -  Période post - coloniale (1978 - 2006)



REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE CONSTAT

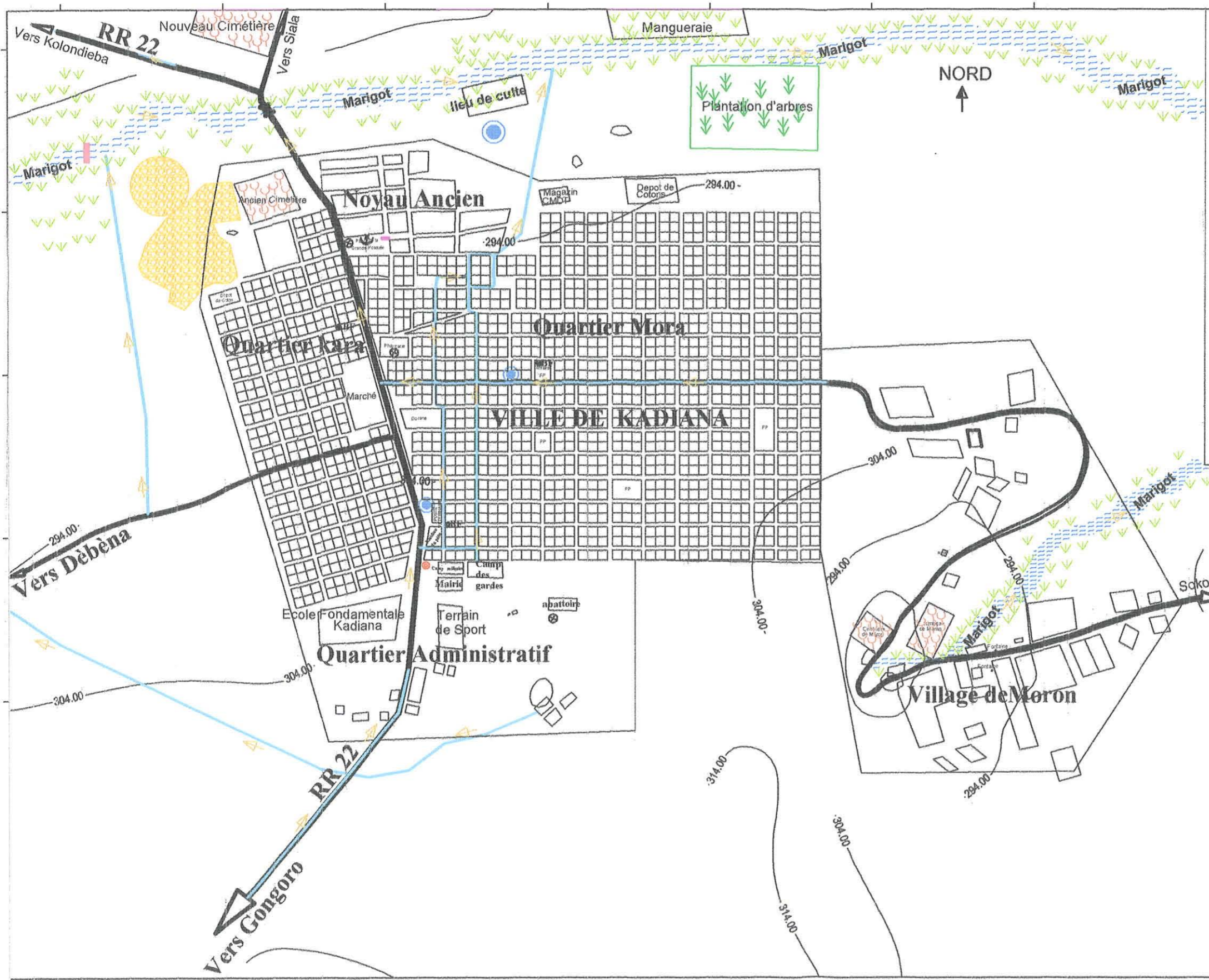
PLANCHE N°2
OCCUPATION DU SITE

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

-  Habitat existant
-  Quartier Administratif
-  Commerce
-  Vergers - plantations
-  Champs de culture
-  Zone naturelle non cultivée
-  Bosquet Villageois
-  Cimetière
-  Lieu de Culte
- Limite de la ville de Kadiana
- Limite des quartiers



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE CONSTAT

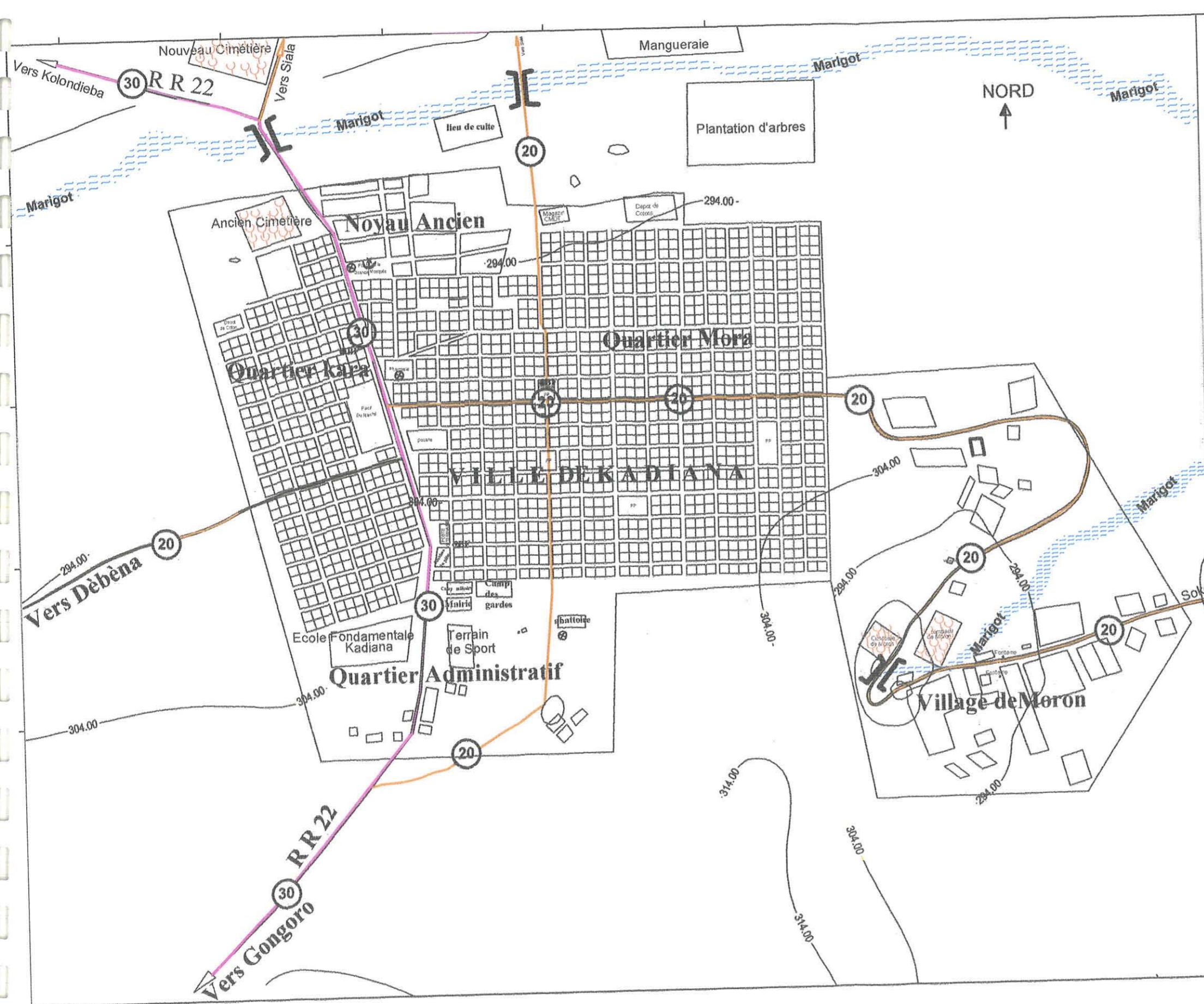
PLANCHE N°3
ALIMENTATION EN EAU

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

- Espaces Boisés
- Rizière
- Bancotieres
- Cimetière
- Piézomètre
- Sens d'écoulement
- Rigoles
- Forage fonctionnel
- Forage non fonctionnel
- Bornes fontaines
- Puits à grand diamètre fonctionnel
- Petite digue



REPUBLICQUE DU MALI
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME








DIRECTION NATIONALE
 DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

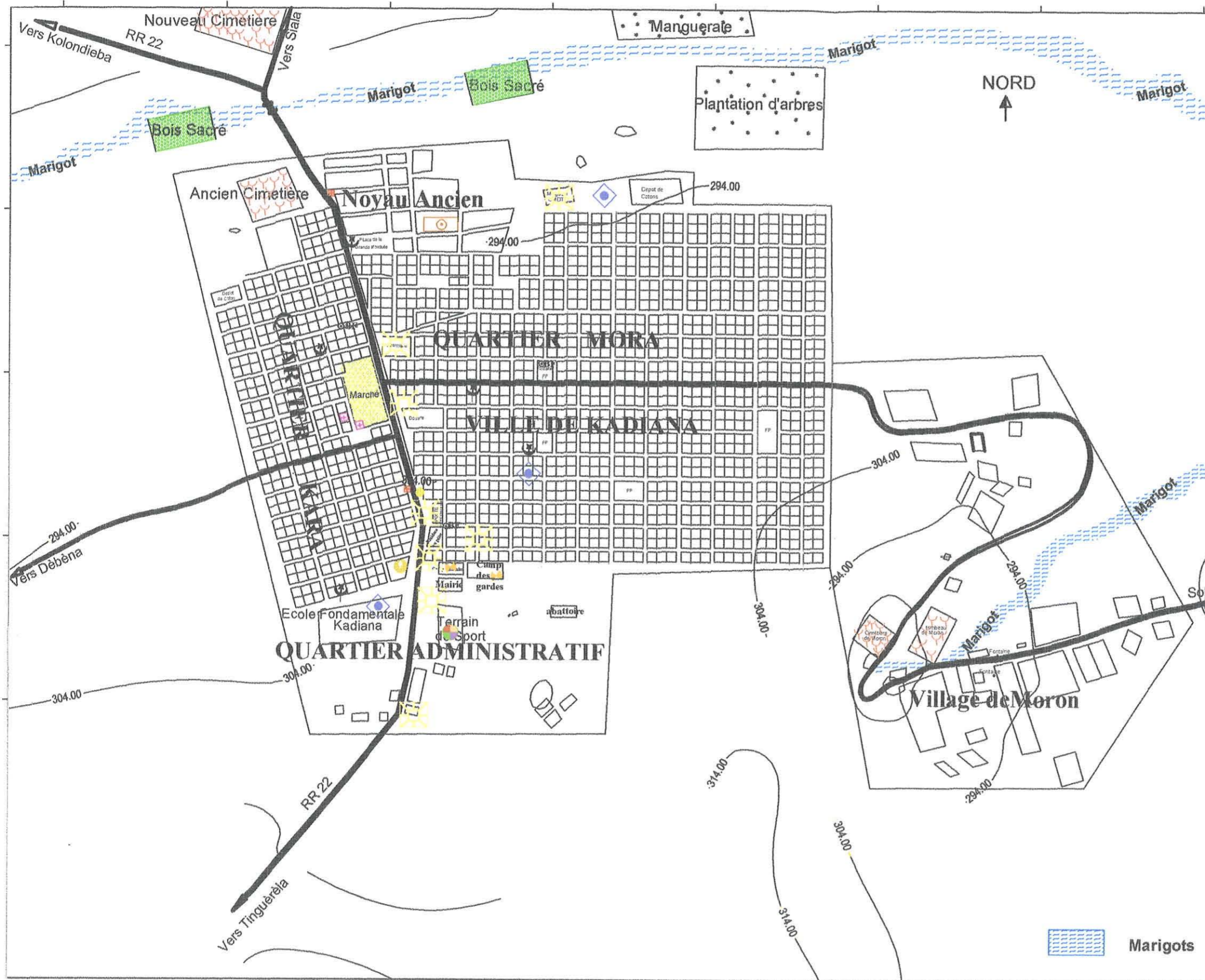
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE CONSTAT
PLANCHE N°4
VOIRIE

Echelle : 1/10.000 Date :Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
 RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
 BAMAKO (MALI)
 TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

- LEGENDE**
-  Voie primaire
 -  Voie Secondaire
 -  Voie Tertiaire
 -  Emprise des Voies
 -  Ouvrage d'art
 -  Cimetière
 -  Flèche Directionnelle



REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE CONSTAT

PLANCHE N°5

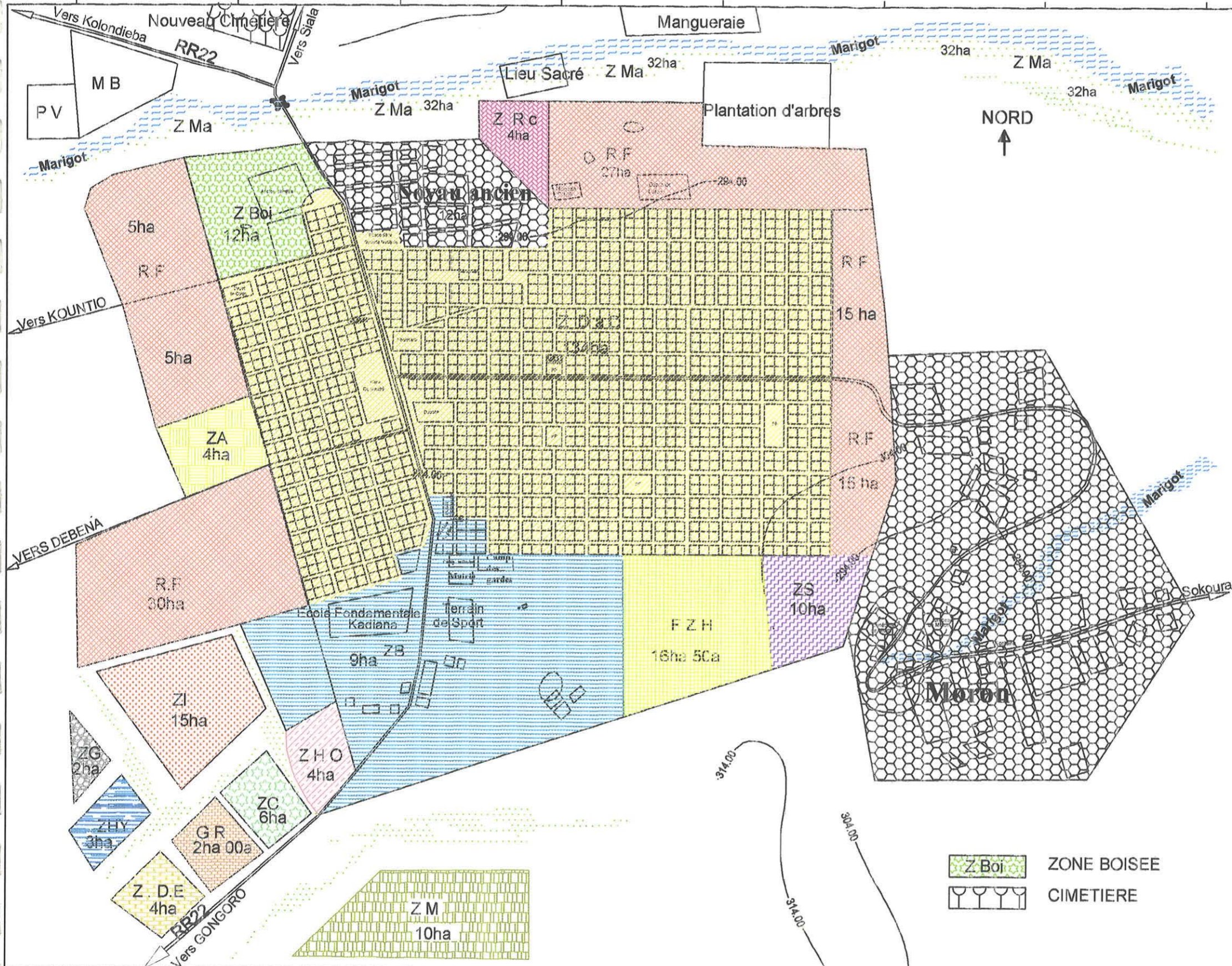
EQUIPEMENTS EXISTANTS

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

- Pharmacie
- Pharmacie Vétérinaire
- Bois Sacré
- Equipement Administratif
- CSCOM
- Cimetière
- Mosquée
- Equipement Commercial
- Equipement de defense
- Equipement Culturel
- Equipement Sportif
- Lieu Culte Animiste
- Limite de la ville de kadiana
- Equipement Scolaire
- Place Puplicue
- Marigots



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS**

PHASE PROPOSITION

PLANCHE N°1

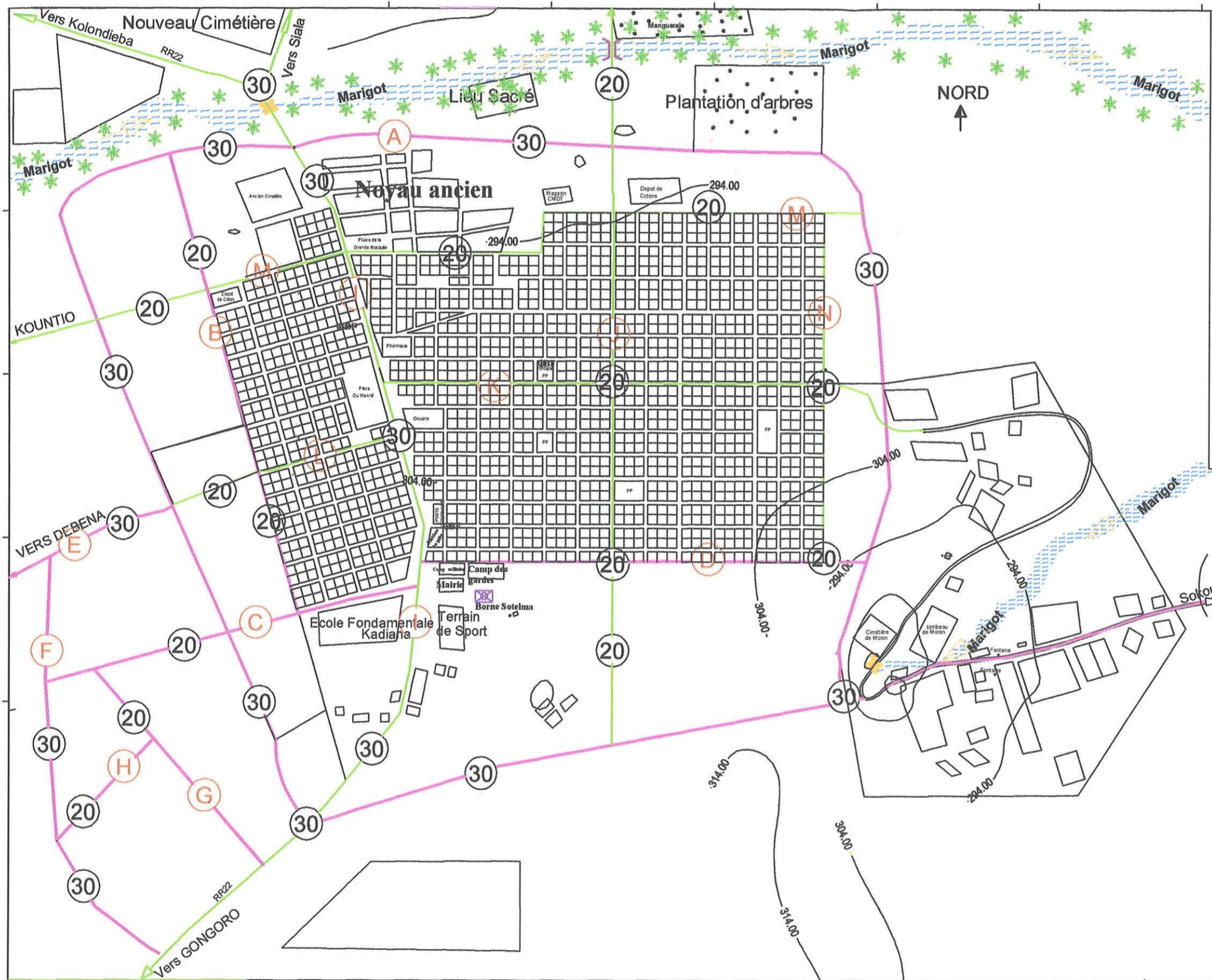
ZONAGE

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

	Z R c	ZONE DE RECASEMENT
	Z D à D	ZONE D'HABITAT à DENSIFIER
	ZB	ZONE DE BUREAUX A DENSIFIER
	F Z H	FUTURE ZONE D'HABITAT
	R.F	RESERVE FONCIERE
	ZS	ZONE SCOLAIRE
	ZC	ZONE COMMERCIALE
	Z : D.E	ZONE DE DOUANE ET ENTREPOT
	ZI	ZONE INDUSTRIELLE
	ZA	ZONE ARTISANALE
	ZG	ZONE DE GARAGE
	ZHY	ZONE D'HYDROCARBURES
	Z M	ZONE MILITAIRE
	Z Ma	ZONE DE MARAICHAGE
		ZONE D'HABITAT A REHABILITER
	Z H O	ZONE HOTELIERE
	Z Boi	ZONE BOISEE
		CIMETIERE



REPUBLICQUE DU MALI
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
 DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE PROPOSITION


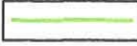






PLANCHE N°2

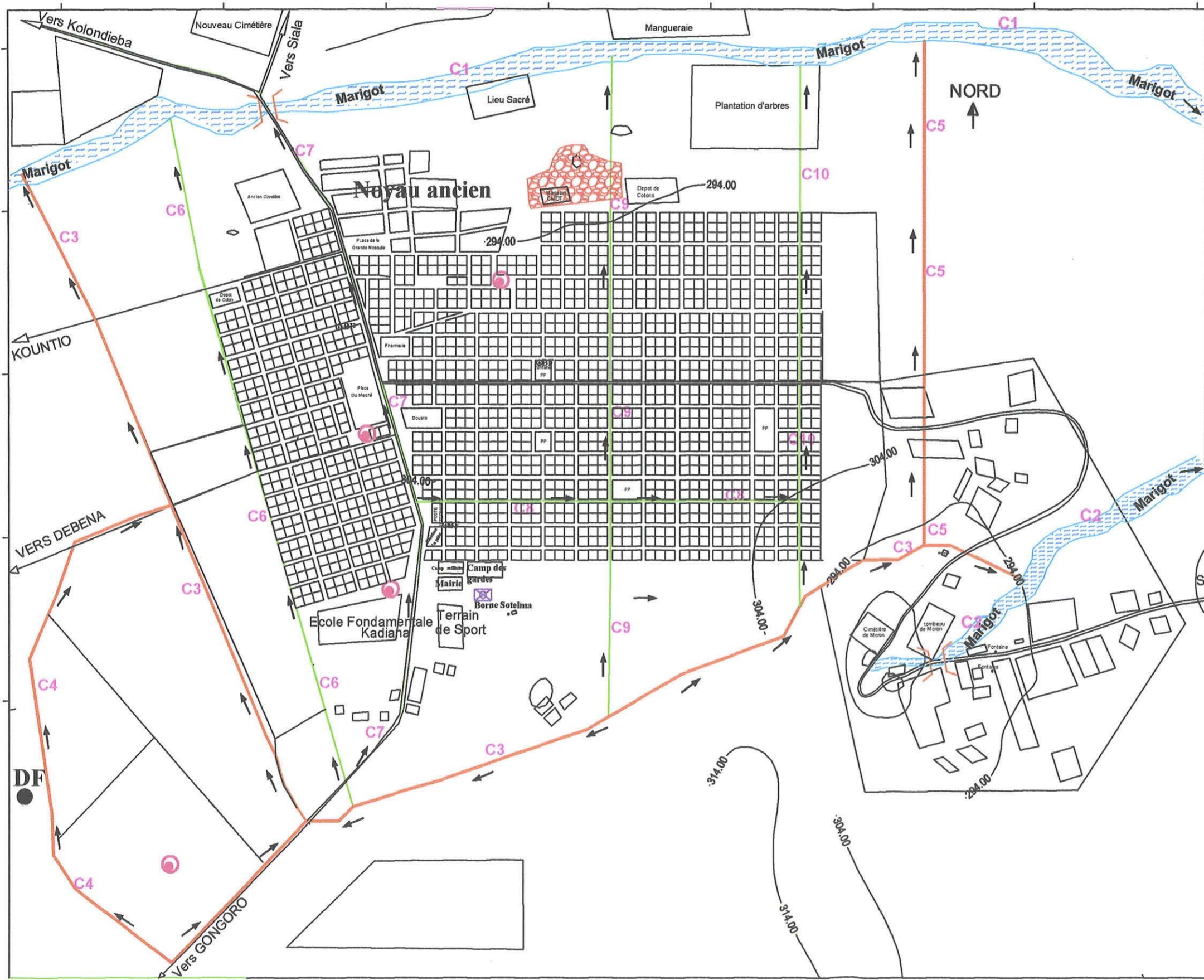
VOIRIE

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
 RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
 BAMAKO (MALI)
 TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

-  VOIES A CREER
-  VOIES A AMENAGER
-  EMPRISE DES VOIES
-  PONT EXISTANT
-  PONT A CREER
-  BORNE SOTELMA
-  VERDURE
-  NOMENCLATURE DES VOIES



REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE PROPOSITION

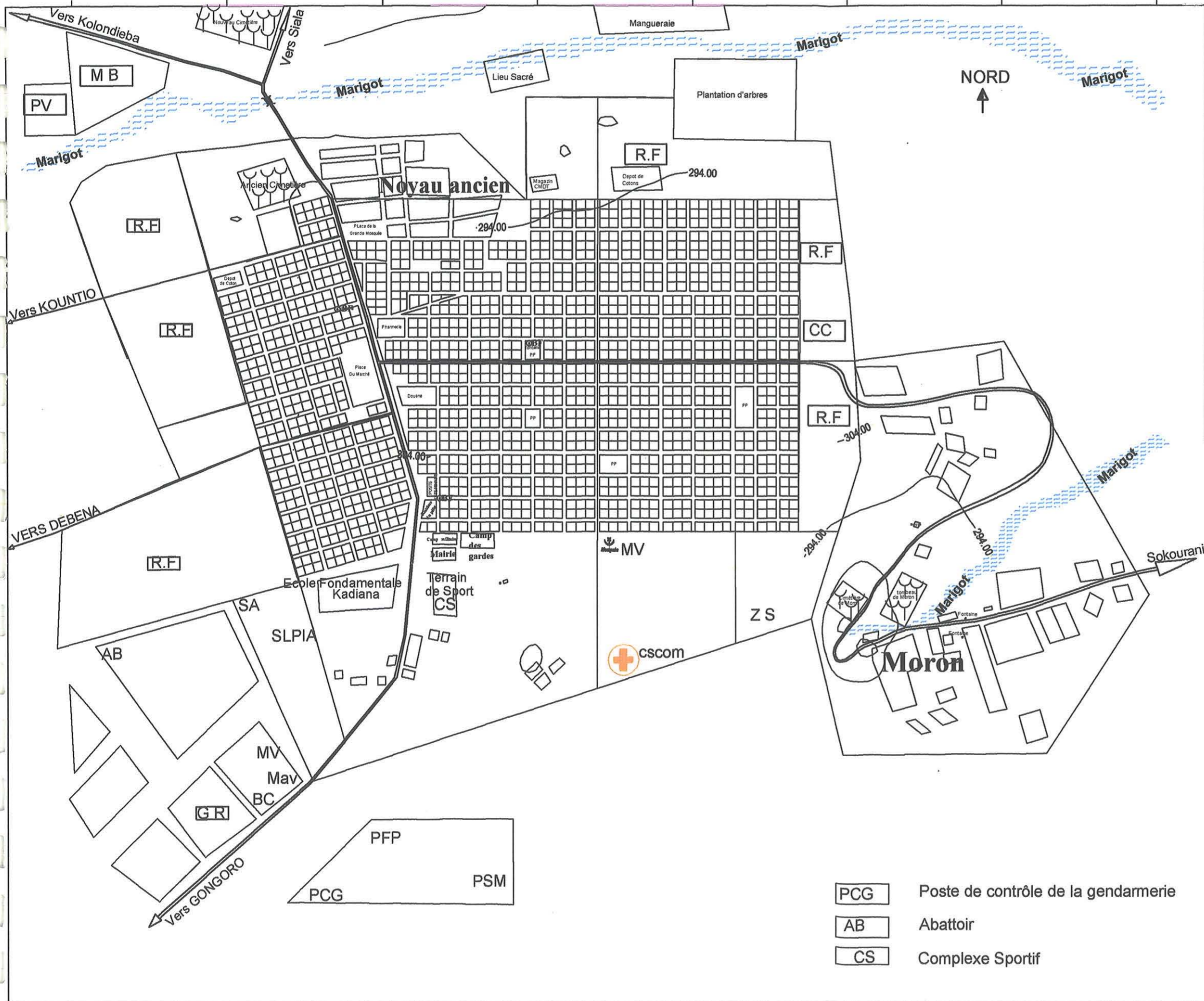
PLANCHE N°3
ASSAINISSEMENT

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

-  COLLECTEUR PRINCIPAL
-  COLLECTEUR SECONDAIRE
-  PONT EXISTANT
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  DEPOT DE TRANSIT
-  DECHARGE FINALE
-  BORNE SOTELMA
-  MARIGOT
-  ZONE ACQUIFERE A PRESERVER
-  N° COLLECTEUR



REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE PROPOSITION

PLANCHE N°4

EQUIPEMENTS PROGRAMMES

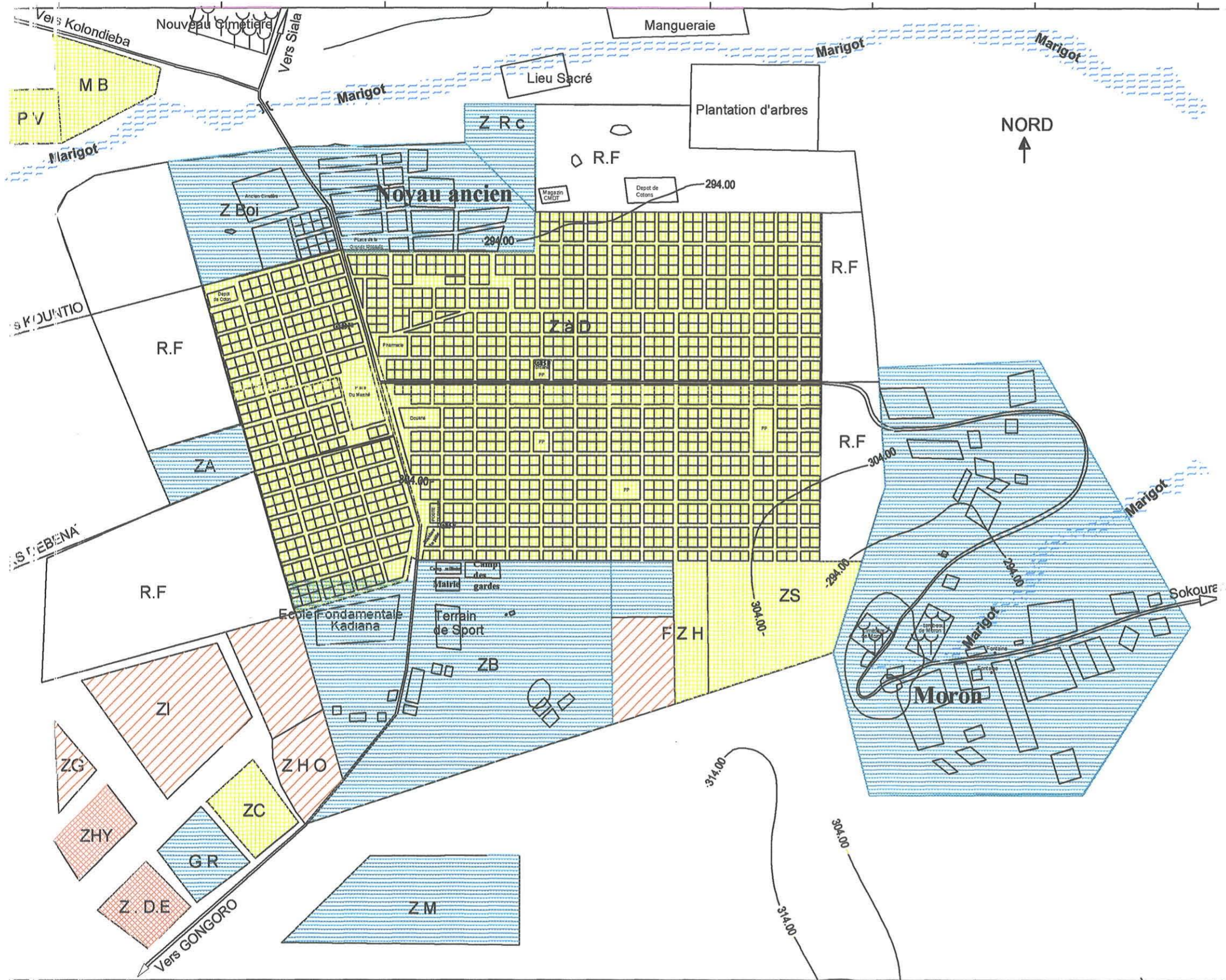
Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

- PSM Poste de Sécurité Militaire
- F Z H Future Zone D'habitat
- Cimetière
- GR Gare Routière
- CC Centre Culturel
- M B Marché à Bétail
- PV Parc de Vaccination
- MV Mosquée de vendredi
- BC Banque de céréales
- SA Service de l'agriculture
- SLPIA Service local prod- ind- animale
- Mosquée
- PFP Poste Frontalier Police
- + Centre de Santé Communautaire

- PCG Poste de contrôle de la gendarmerie
- AB Abattoir
- CS Complexe Sportif



REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

PHASE PROPOSITION

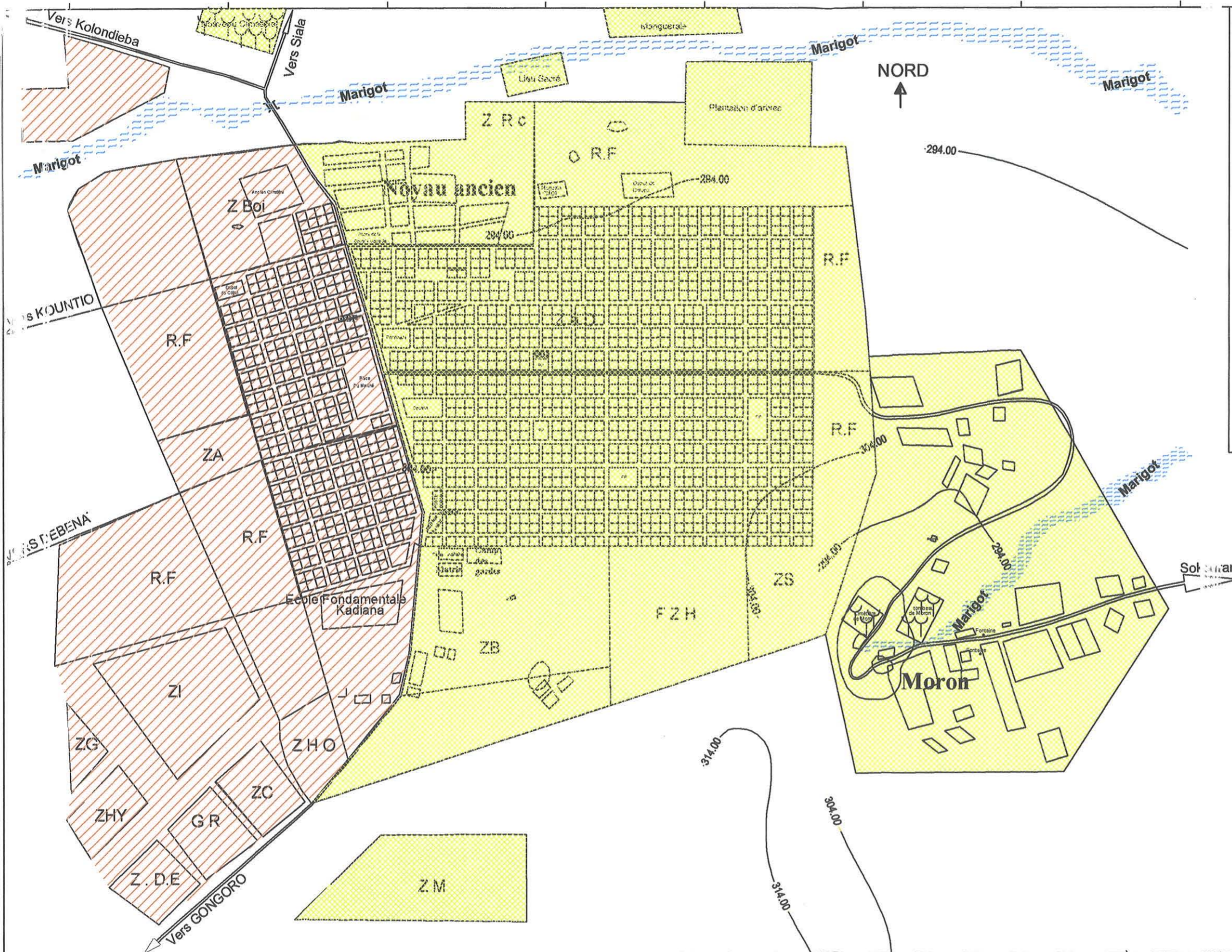
PLANCHE N°5

PHASAGE

Echelle : 1/10.000 Date : Août 2007



CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
BAMAKO (MALI)
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

- LEGENDE**
-  2007 - 2011 : 1ère Phase
 -  2012 - 2016 : 2ème Phase
 -  2017 - 2021 : 3ème Phase
 -  2022 - 2026 : 4ème Phase



REPUBLICQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi	
MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME	
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS	
PHASE PROPOSITION	
PLANCHE N°6 PUS	
Echelle : 1/10.000	Date : Août 2007
CABINET URBAFRIQUE RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA BAMAKO (MALI) TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12	

LEGENDE

	SECTEUR N° I : 486 ha
	SECTEUR N° II : 287 ha

Joe
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°07- 395 /P-RM DU 29 OCT 2007

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KADIANA ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°07-383/P-RM du 3 octobre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°07-388/P-RM du 15 octobre fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2007 à 2026, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kadiana et environs annexé au présent décret.

ARTICLE 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

ARTICLE 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S) et de plan de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

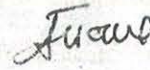
Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Kadiana et environs.

ARTICLE 4 : Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 5 : Le Ministre du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 OCT 2007

Le Président de la République,



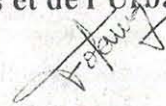
Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,



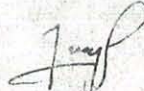
Modibo SIDIBE

Le Ministre du Logement, des Affaires
Foncières et de l'Urbanisme,



Madame GAKOU Salimata FOFANA

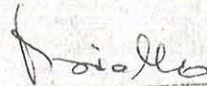
Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,



Général Kafougouna KONE



Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche,
Ministre des Finances par intérim,



Madame DIALLO Madeleine BA